



**Séance du Conseil général du 19 février 2024 à 19h30**  
**à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.
3. Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.
4. Correspondance.
5. Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus.
7. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics.
9. Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-.
10. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez.
11. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité.
12. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024.
13. Informations du Conseil communal.
14. Résolutions, interpellations et questions écrites.

❖ **La séance est publique.**

Le Conseil communal

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

**Empêchements**

Selon l'art. 32 du Règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du/de la président·e.

Il communiquera par la même occasion au/à la président·e le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant·e élu·e).



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023**  
**à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.
3. Correspondance.
4. Nomination d'un membre à la commission Enfance et Jeunesse en remplacement de M. Laurent Francey, démissionnaire.
5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire.  
b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire et à la demande de fixer le taux d'accueil à 35%.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un·e agent·e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier.
9. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur les finances communales.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme D. Vantaggio**, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle informe les membres du Conseil général qu'elle souhaite commencer la séance avec une minute de silence à la mémoire de M. Dragan Bunic, ancien conseiller général et communal de la commune de Saint-Aubin-Sauges, et qui a également été instigateur de la fusion de La Grande Béroche, décédé le 30 octobre 2023.

### **1. Appel nominal**

**Mme M. Petitpierre** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Marion Cuhe, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;  
M. Thierry Rothen, excusé, non remplacé ;  
Mme Zoé Nater, excusée, remplacée par M. Anthony Logatto.

Retardataire : M. Marc-Alain Langel.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

M. Anthony Logatto remplace Mme Zoé Nater en qualité de questeur.

**Mme D. Vantaggio** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

### **2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **3. Correspondance**

**Mme D. Vantaggio** donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Hansueli Weber : « *Pour La Grande Béroche, Grandeur Nature, exigeons un sentier des rives au plus proche du droit de halage et du droit de marchepied dans la forêt de Tivoli à Sauges et la réserve forestière de Vaumarcus* ». Ledit courrier est à disposition des membres du Conseil général.

**M. M.-A. Langel** vient d'arriver à la séance.

**Mme D. Vantaggio** donne lecture d'un second courrier collectif (*référence : Mme Laurence Romang*) concernant la densité du réseau de téléphonie mobile à Bevaix et de la politique de santé publique. Une copie du courrier, envoyé au Conseil communal en date du 10 novembre, est annexé au courrier. Ledit courrier est à disposition des membres du Conseil général.

**M. T. Egger** : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, non pas sur la deuxième correspondance mais sur la première. Concernant ce « Sentier du Lac », nous en avons déjà parlé avec la commission des Rives et Forêts, on a fait un point à l'ordre du jour, on a évoqué ce « Sentier du Lac ». Actuellement, l'État approche la Commune et les différents propriétaires concernés pour signer des conventions et ces conventions, comme cela a été dit au niveau des commissions, elles engagent clairement la commune. Pour rappel, l'État finance ce « Sentier du Lac » mais, ensuite, tout ce qui concerne l'entretien est à la charge des communes. Donc vu la longueur des rives que nous avons au niveau de notre commune, nous risquons effectivement d'avoir des entretiens conséquents, raison pour laquelle, à ce jour, la*

*Commune n'a signé aucune des conventions. Vous aurez une information complète à ce sujet-là au prochain Conseil général, la commission en a déjà eu. Merci. »*

**M. F. Del Rio** : *« S'agissant en particulier de la Grotte aux filles ainsi que la présence d'une plante très rare qu'on appelle « Cheveux de Vénus », c'est effectivement une des seules stations qui permet notamment à cette plante, au Nord des Alpes, de subsister. Donc dans le cadre de la révision du PAL, nous avons conclu à pertinence de préserver ceci. Il y a une autre raison qui ferait que ce n'est pas forcément pertinent, c'est la réservation de l'espace réservé aux eaux qui en principe ne saurait accepter une installation de construction. Ceci étant dit, ce que je vous propose, puisque notre plan d'aménagement va revenir du Service de l'aménagement du territoire d'ici la fin de l'année, on l'espère, c'est que cette question soit réabordée, avec toutes celles qui ne manqueront pas de devoir être retraitées, que cette question soit retraitée au sein des trois commissions et qu'on tienne compte de l'éclairage qui nous a été transmis à travers ce courrier. »*

#### **4. Nomination d'un membre à la commission Enfance et Jeunesse en remplacement de M. Laurent Francey, démissionnaire**

Le groupe PLR propose M. Pierre-Alain Clerc.

#### **5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges**

**M. M. Rognon** : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en début de cette année, et sur proposition du Conseil communal, votre autorité a accepté de placer la gestion des automates sur le réseau externe de notre fournisseur afin de pouvoir conserver notre supervision. Lors de la séance du 26 septembre, vous avez entériné un crédit urgent pour le remplacement de l'automate T6N qui est l'automate principal de la gestion de la STEP. Les quatre autres automates, qui gèrent le relevage, le dégrillage, la biologie et la décantation, sont beaucoup trop vétustes, ils ont été installés il y a 20 ans et sont tous amortis depuis 10 ans déjà. L'écran de gestion de l'automate s'occupant du dégrillage a déjà rendu l'âme entre temps. Force est de constater que ces appareils ne pourront pas tenir encore très longtemps et il est nécessaire de procéder à leur remplacement. Le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter cette demande de crédit et reste à votre entière disposition pour toute question. Merci de votre attention. »*

**Mme C. Muster** : *« Madame la présidente, lors de sa séance en date du 23 octobre 2023, la commission technique a examiné cette demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Après une analyse de cette demande en plénum, la commission technique, sous la direction du Conseil communal et de son chef d'exploitation, que nous remercions encore pour sa disponibilité, s'est rendue sur le site de la STEP afin de comprendre le fonctionnement de cette dernière et des problèmes qu'elle rencontre actuellement. La commission technique a donc jugé que la demande de crédit d'engagement était justifiée afin de maintenir la STEP actuelle le plus longtemps possible et qu'elle permettrait de répondre aux besoins de la collectivité de manière efficace et durable jusqu'à ce que la nouvelle sorte du sol. »*

**Mme M. Tenot Nicati** : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, je prends juste la parole par rapport à la commission financière qui a été présente à la même séance et qui a complètement posé toutes les questions qu'elle voulait par rapport au financement, à l'état des lieux et qui était entièrement d'accord pour ce crédit. Merci. »*

**M. D. Camarda** : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport précis, avec toutes les annexes nécessaires afin de prendre connaissance de la structure actuelle de notre STEP et il votera en faveur de cette demande de crédit. »

**M. P. Pringalle** : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit d'engagement pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Effectivement, il vaut la peine de changer d'un coup tous les automates de gestion qui n'ont pas encore rendu l'âme. Le coût sera de toute façon moindre que si l'on continue de réagir en « urgence », même si les automates remplacés actuellement devront l'être probablement de nouveau lors de la mise en service de la nouvelle STEP. D'ici là, il faut en tous les cas assurer le bon fonctionnement de la STEP actuelle pour un service optimal à la population en matière d'eaux usées. Le groupe des Verts se prononcera à l'unanimité en faveur de ce crédit. Merci pour votre attention. »

**M. J. Bergamin** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche remercie le Conseil communal pour son rapport concernant cette demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'00.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Il se prononcera à l'unanimité en faveur de ce crédit. Merci de votre attention. »

**Mme C. Muster** : « Pour le parti libéral-radical, il acceptera à l'unanimité et considère que ce crédit est important pour le maintien de la STEP. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 175'000.- pour le remplacement des automates de la STEP de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

#### **6. a) Rapport de la commission Enfance et Jeunesse relatif à l'accueil parascolaire**

**Mme M. Petitpierre** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a décidé, de concert avec la commission Enfance et Jeunesse, de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, il s'est avéré préférable de reprendre certains points en séance de commission afin de les affiner et de soumettre à l'ensemble des membres du Conseil général deux rapports complémentaires, accompagnés d'un arrêté. Ce soir, le Conseil général est amené à se prononcer sur l'augmentation du taux de couverture du parascolaire, passant de 30% à 35%. Consciente que ce nouveau taux ne permettra pas de satisfaire l'ensemble des demandes, la commission estime qu'il a l'avantage de permettre de soulager certaines familles du stress lié à la conciliation entre vie privée et professionnelle, et de pouvoir être mis en vigueur dans un délai relativement restreint. La commission vous invite donc à accepter ce nouveau taux. Par ailleurs, les travaux de la commission ne vont pas s'arrêter là. En effet, la commission restera attentive à l'évolution de la démographie de notre commune et aux listes d'attente qui lui seront soumises les années à venir. Les discussions quant à l'accueil des 8<sup>e</sup> années sont en cours et feront encore l'objet de sujets lors de séances futures. »

#### **b) Rapport d'information du Conseil communal relatif à la situation du parascolaire et à la demande de fixer le taux d'accueil à 35%**

**M. H. Assumani** : « Merci, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, le Conseil communal adresse ses remerciements à tous les acteurs impliqués dans ce dossier, à savoir : la commission Enfance et Jeunesse pour son rapport sur l'analyse de la situation et le service Enfance et Jeunesse. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'accueil extrafamilial revêt d'une importance cruciale au sein de notre commune, aligné avec l'un des

principaux objectifs de notre programme de législature 2021-2024. Le présent rapport du Conseil communal sur l'état des lieux des cinq dernières années témoigne de l'évolution positive de l'accueil extrafamilial dans notre commune tout en soulignant une réponse adaptée à une demande croissante. La décision stratégique de fixer un taux de 35% est une décision prise suite au travail de la commission et du Conseil communal en charge. Elle démontre l'engagement sans faille de satisfaire les familles. Cette mesure vise non seulement à répondre à la demande en augmentation, mais aussi à offrir aux familles qui en ont besoin les moyens de concilier efficacement leur vie privée et professionnelle. Madame la présidente, vous l'aurez compris, le Conseil communal vous invite à valider cet arrêté fixant le taux de couverture à 35%, sachant qu'aujourd'hui la commune a déjà un taux qui avoisine les 30% et l'augmentation de 5% du taux actuel permettra de répondre en premier lieu aux familles qui sont actuellement sur la liste d'attente. Cette liste d'attente aujourd'hui :

- à la Parenthèse, il y a 10 enfants sur liste d'attente, cela correspond à peu près à huit familles ;
- à la Noisette Magique à Vaumarcus, il y a quatre enfants sur la liste d'attente, ce qui correspond à trois familles ;
- à Gorgier, il y a zéro enfant, c'est-à-dire qu'il y a zéro famille qui attend des places parascolaires à Gorgier ;
- et à Bevaix, c'est là où ça se corse un peu : il y a à peu près 22 enfants qui sont sur la liste d'attente, ce qui correspond à peu près à 14 familles.

Donc, sur la commune aujourd'hui, la liste d'attente compte 36 enfants et cela concerne 25 familles. C'est-à-dire que ce 5% de plus correspond à peu près à une trentaine de place qui permettrait de répondre à ces 36 enfants. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre aux questions si besoin. »

**Mme N. Humbert-Droz :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, depuis le début de son travail en octobre 2022, la commission Enfance et Jeunesse n'a pu que constater que l'augmentation des demandes de places pour le parascolaire est récurrente, même si l'offre de la commune est déjà supérieure aux exigences cantonales, soit 30% de taux de couverture au lieu des 20% exigés par le Canton. Cette augmentation est due à l'offre immobilière en hausse dans la commune et, également, à la hausse du taux d'emploi des parents. Malgré les efforts soutenus du Conseil communal pour ajuster l'offre à la demande, l'écart subsiste et rend la vie des familles compliquée car il n'est pas facile de trouver des solutions alternatives, de type soutien des grands-parents ou du voisinage. Par ailleurs, seules sept familles se proposent pour un accueil de jour dans la commune. Il importe que les enfants de la commune soient bien pris en charge pour que leurs parents puissent travailler sereinement. Il importe aussi que les enfants de la commune bénéficient d'une prise en charge de qualité qui favorise un développement harmonieux. C'est pourquoi le parti Socialiste soutient, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Conseil communal. »

**Mme C. Muster :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR en a longuement discuté et approuve la démarche que la commission Enfance et Jeunesse et le Conseil communal ont réussi à proposer dans leur rapport respectif. En effet, le PLR est conscient que toutes les places parascolaires actuelles sont occupées et que toutes les demandes ne sont pas honorées. Cette augmentation permet de donner un cadre légal communal sur un taux d'occupation d'accueil parascolaire, même si ce taux ne peut pas couvrir toutes les demandes actuelles. Mais il sera toutefois attentif à la poursuite du projet en sachant que d'autres projets et/ou projets de loi doivent poindre le nez dans notre commune. Le PLR acceptera à sa majorité cette augmentation de taux d'accueil à 35%. »

**Mme M. Tenot Nicati :** « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s remercie, d'une part la commission Enfance et Jeunesse, d'autre part le Conseil communal, pour tout le travail fourni et leur rapport respectif. À la lumière de ces rapports, nous allons accepter à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal, à savoir augmenter à 35% le taux de couverture de l'accueil parascolaire. Nous espérons qu'ainsi les

élèves de 8<sup>e</sup> année de notre commune puissent aussi avoir la possibilité d'un accueil au parascolaire de midi. En vous remerciant pour votre attention. »

**M. O. Porret** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal. Merci pour votre attention. »

**M. D. Camarda** : « Je souhaite prendre le relais pour annoncer à celles et ceux qui ne seraient toujours pas au courant que le parti Socialiste a donc lancé une initiative, qui a été officiellement annoncée en date du 10 novembre, qui souhaite que le parascolaire soit réglé par « une demande = une place », sans inégalité et pour les enfants de 1<sup>re</sup> année HarmoS jusqu'à la 8<sup>e</sup> année HarmoS. Je vous invite à en prendre connaissance, vous la trouverez sur notre site Internet. Nous restons, nous toutes et tous ici présents dans le comité signataire, à disposition pour répondre à toute question ou comprendre nos arguments. Ceci est la première des communications que je souhaitais vous faire et puis, il est également important que vous compreniez que cette initiative rentre dans notre vision globale de politique familiale et que, en aucun cas, elle veut aller à l'encontre du travail conséquent fait par la commission mise en place, Enfance et Jeunesse, pour laquelle nous souhaitons remercier du travail conséquent effectué, de la prise d'informations, de la prise de tout ce qui était nécessaire afin de pouvoir évaluer et pondérer pour en arriver aux conclusions que nous voyons, qui nous sont présentées ce soir. Également un grand merci au Conseil communal pour l'effort constant fait dans cette thématique du parascolaire, mais, à nos yeux, ce taux de couverture de 35% n'est pas suffisant à l'avenir, il est certes qu'il nécessitera d'autres réflexions. Mais, quoi qu'il en soit, je rejoins l'intervention de ma camarade Mme Humbert-Droz quant au fait que le parti Socialiste votera en faveur de cet arrêté qui nous est proposé ce soir. Et une nouvelle fois, merci pour le travail effectué jusqu'ici. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation du taux de couverture de l'accueil parascolaire de la commune de La Grande Béroche jusqu'à concurrence de 35% est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

**7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens**

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une prise de parole brève au vu du montant du crédit demandé à votre autorité ce soir. Vous l'avez compris, ces CHF 10'000.- étaient mis dans le paquet l'année passée avec les investissements dits de petits crédits, votre autorité avait souhaité enlever ce montant. Vous avez le rapport sous les yeux, cela émane d'une demande de l'assemblée villageoise de Fresens avec laquelle nous sommes allés sur place, nous avons réfléchi et puis, finalement, si vous avez des questions, je suis à disposition. »

**Mme A. Hessler-Wyser** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal de nous proposer ce dossier qui répond aux attentes de l'assemblée villageoise de Fresens. Il nous semble particulièrement important de tout mettre en œuvre pour favoriser les lieux de rencontre au sein de nos villages et c'est dans cet état d'esprit que le groupe soutiendra majoritairement cette demande de crédit. »

**Mme Ch. Wermeille** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport sur l'aménagement d'une piste de pétanque à Fresens. Une telle piste existait déjà mais n'est plus fonctionnelle. Proposer à nouveau un lieu de convivialité, de rencontre et de détente est à notre avis une belle initiative et nous allons donc accepter cette demande de crédit. Je vais terminer par une remarque ou plutôt le rappel d'une évidence : je me suis exprimée ici sur un projet concernant le village de Fresens en tant que citoyenne de la commune de La Grande Béroche indépendamment du fait que j'habite le village de Bevaix. Ceci est toujours le cas. Cette précision me semblait toutefois nécessaire,

au vu des affirmations gratuites et plus que malheureuses qui ont pu être lues. Je vous remercie pour votre attention. »

**M. P. Ginggen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 10'000.- et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

**M. S. Saam** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR acceptera également cette demande de crédit à l'unanimité et se réjouit de participer aux futurs tournois. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 10'000.- pour la construction d'une piste de pétanque à Fresens est accepté à l'unanimité.**

**8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier**

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le début du rapport vous rappelle que cette demande d'engagement, vous en avez déjà été informés à deux reprises par le Conseil communal. Cet engagement d'un demi EPT, 0.5 EPT, correspond au nettoyage complet du bâtiment. Il y a une entreprise qui a été mandatée pour savoir quel type de lavage, quel sol sera entretenu et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait plus ou moins un 60%. Au niveau du service des bâtiments, on y a réfléchi, on a regardé quelles étaient les possibilités et finalement on arrive ce soir avec une demande non pas de 60% mais de 50%. Et puis aussi pour vous rappeler que ce bâtiment, dans l'intendance, il y a aussi la toiture et les extérieurs. Et puis le Conseil communal l'a aussi expliqué en commission, c'est-à-dire que finalement c'est une personne qui s'occupera de ce bâtiment, cette personne va s'imprégner du bâtiment et cette personne sera aussi sollicitée en soirée et les week-ends. Je vous rappelle notamment que, vous le connaissez tous ici, il y a quelqu'un qui s'identifie à cette salle, il y a un employé communal qui s'identifie à cette salle ici-même où l'on se trouve et puis c'est un réel plaisir de travailler avec lui, peut-être qu'on travaillera avec elle. Mais en tout cas, quoi qu'il en soit, c'est vraiment le but du Conseil communal de présenter cette nouvelle votation pour que la personne puisse s'imprégner de ce nouveau bâtiment. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « La commission financière accepte ce crédit à l'unanimité. »

**M. J. Panes** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation de mercredi dernier, le groupe PLR s'est souvenu que l'augmentation de 0.5 EPT avait déjà été annoncée lors de l'octroi du crédit de construction. Il a donc donné un préavis unanimement favorable. Merci de votre attention. »

**Mme S. Noirat** : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, tout d'abord, nous remercions les conseillers communaux pour la présentation de ce rapport concernant l'engagement d'un ou d'une agent-e d'exploitation pour la nouvelle salle de gym de Gorgier. Après en avoir pris connaissance, le groupe des Vert-e-s donne un avis favorable à cette demande qui nous semble logique. Nous comprenons bien en lisant ce rapport que l'entretien de cette salle n'est pas une tâche anodine et assez contraignante, nous espérons aussi que l'engagement demandé de 0.5 EPT sera suffisant, l'avenir nous le dira. Merci pour votre attention. »

**M. J. Reift** : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PS est convaincu par le rapport qui nous est présenté ici. Lors du développement de cette nouvelle construction, nous avons déjà été prévenus que l'augmentation des infrastructures allait se solder par de



nouveaux besoins en personnel capable d'accomplir les tâches d'entretien. Il est également clair pour le PS que cette tâche doit rester dans le cadre d'un employé communal à qui on pourra demander la souplesse nécessaire qu'un tel poste impose pour répondre au mieux à l'utilisation future. Nous avons pleine confiance que le service des RH trouvera cette personne capable d'organiser, d'animer et entretenir cette nouvelle salle pour que les futur-e-s utilisateurs-trices puissent faire vivre ce nouveau lieu à la plus grande satisfaction de tous. Nous remercions le Conseil communal pour ce travail. Le groupe PS votera favorablement. Merci. »

**Mme M. Petitpierre** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, cette demande de crédit avait été annoncée et n'a dès lors pas fait l'objet de débat au sein du Groupement. En effet, son acceptation est apparue logique pour le groupe, qui soutiendra donc ce point en remerciant le Conseil communal pour son rapport. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur les finances communales**

**M. Th. Pittet** : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les membres de l'administration, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, cher public, voilà, je crois que cette fois, tout le monde a été cité, c'était l'oubli de la soirée. Plus sérieusement, ce nouveau règlement sur les finances qui vous est présenté ce soir est présenté sous la forme d'un nouveau règlement parce que c'était un peu trop lourd de faire un arrêté qui porte modification au règlement existant. En effet, la LFinec et son règlement d'application, donc la loi sur les finances de l'État et des communes, et son règlement ont été modifiés au niveau cantonal, avec des impacts pour nous commune et évidemment impact sur notre règlement. Ce que nous avons traduit par la nouvelle version, que vous avez reçue, sur laquelle vous avez pu vous casser la tête peut-être, version qui a été présentée à la commission des finances et à la commission des règlements et qui amène quelques petites modifications techniques. J'ai envie de dire que la plupart ne changent pas grand-chose mais j'aimerais ici relever quelques points. Notamment l'article 6, un point qui a fait discussion en séance de commission, sur le fait qu'en cas d'extrêmes conditions financières d'une commune, j'entends par là des conditions où l'on aurait épuisé quasiment toute notre réserve, notre fortune et qu'on présenterait un exercice budgétaire déficitaire, un futur exercice déficitaire, et bien on a un mécanisme qui vient dans notre règlement pour dire : stop, on ne peut pas encore endetter plus la commune, il faut relever le coefficient fiscal pour une année. C'est une discussion qui a amené des désaccords et c'était pour moi important de le citer ici. On trouve cela à l'article 6, alinéa 4. Un autre élément qui est important que je cite ici c'est la façon de combiner notre frein à l'endettement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on regarde dans le rétroviseur, trois exercices bouclés, on regarde le budget en cours, qu'est-ce qu'on avait prévu et le mettre au budget pour déterminer une moyenne qui est donc utilisée dans le calcul du degré d'autofinancement. Évidemment, quand on a un budget incertain qu'on est en train de vivre, parce que l'on n'est pas tout à fait encore dans les boucllements, parce qu'on a un budget futur qui dépend beaucoup de paramètres connus mais qu'on sait très variables, évidemment ce calcul du degré d'autofinancement est relativement aléatoire. Raison pour laquelle le Service des communes, en accord avec la LFinec, propose de ne se baser que sur des exercices bouclés, ce qui veut dire qu'au lieu de passer avec cinq valeurs qui nous permettent de faire cette moyenne, c'est uniquement les trois derniers exercices bouclés. Ce qui fait, pour exemple, dans le projet de budget 2024, ce serait d'utiliser 2020, 2021 et 2022 comme années de référence pour ce calcul. Et, finalement un point encore important, c'est la possibilité, et ça c'est vraiment une nouveauté qui va nous

*arranger certainement pour le futur, de pouvoir sortir un projet d'envergure, j'entends par là un projet qui coûte très cher, du mécanisme de frein à l'endettement. C'est-à-dire de ne pas prêter toute notre capacité d'investissement avec ce projet. Et l'exemple concret qui va nous toucher très prochainement, il a déjà été un petit peu évoqué ce soir, c'est le renouvellement de nos STEP, qui va nécessiter des gros investissements et si aujourd'hui on imagine que ces STEP sont dans notre calcul de frein à l'endettement, on risque de fortement se limiter sur d'autres projets d'investissements. Raison pour laquelle, dans ce nouveau règlement, conformément à la LFinec, on a la possibilité de sortir un projet majeur du calcul du frein à l'endettement. Donc voilà pour ces éléments, il y a peut-être d'autres choses qui vous amènent des questions, j'y réponds volontiers mais, en tout cas pour cette présentation, je vous remercie de votre attention. »*

**M. J. Fehlbaum** : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal, le dicastère des finances et le Service des finances pour leur rapport explicatif qui aurait pu se résumer en une seule phrase : c'est la loi cantonale qui nous l'impose. Alors même si certaines modifications ont fait quelque peu grincer des dents de certains de nos élus PLR, le groupe acceptera dans sa grande majorité ce nouveau règlement. Merci pour votre attention. »*

**M. A. Barny** : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement remercie les commissions financière et des règlements pour le toilettage du règlement des finances en conformité avec les nouvelles normes du modèle comptable harmonisé MCH2 de la loi sur les finances de l'État et des communes. Après une étude détaillée des différents points concernés par les modifications apportées, le Groupement les acceptera. »*

**Mme M. Tenot Nicati** : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert·e·s a bien examiné le nouveau règlement sur les finances présenté par le Conseil communal. Un grand merci pour les explications très claires quant aux modifications proposées, ces dernières découlant de la dernière révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinec) entrée en vigueur en juin de l'année passée. Nous allons accepter à l'unanimité le nouveau règlement sur les finances communales. En vous remerciant pour votre attention. »*

**M. A. Logatto** : *« Le groupe Socialiste a aussi étudié ce rapport, nous remercions le Conseil communal. De notre côté, nous sommes favorables à tous les changements qui sont proposés par rapport au règlement actuel et nous allons donc accepter ce rapport à l'unanimité. Merci. »*

**Mme M. Petitpierre** passe en revue le nouveau règlement sur les finances communales.

- **Soumis au vote, le nouveau règlement sur les finances communales est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

## **10. Informations du Conseil communal**

**M. T. Egger** : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quelques informations. Tout d'abord, pour les prochaines séances du Conseil général, dont celle-ci vous la connaissez déjà, le 18 décembre 2023 aura lieu une séance du Conseil général, n'en déplaise à certains, celle-ci se réalisera ici-même et non pas dans la nouvelle salle de gym de Gorgier, non pas qu'on ne puisse pas physiquement y être, parce qu'effectivement elle sera chauffée et sera complètement fermée, c'est tout bonnement et simplement pour des questions de sécurité. On n'a pas d'autorisation d'exploiter ce bâtiment, que nous délivrons nous-mêmes, donc on ne va pas y aller tout simplement parce qu'on dérogerait à cette question de sécurité, ce qui peut paraître pas forcément opportun aux yeux de la population, vous l'aurez compris. Ensuite, en 2024, la première séance du Conseil général aura lieu le 19 février, ensuite il y en aura une le 29 avril, et ensuite il y en aura une le 21 mai, ce sera la séance de constitution des nouvelles*

autorités et ensuite il y aura une dernière séance pour cette législature le 24 juin 2024, séance attribuée en tout cas aux comptes et peut-être encore à quelques demandes de crédit, à voir. Encore par rapport à cette année, le 18 décembre, on se retrouve ici-même et il y aura un repas de fin d'année, donc ce sera le dernier budget pour cette législature, on aura un repas de fin d'année auquel vous êtes toutes et tous invité·e·s, ce sera le mercredi 20 décembre à la Rouvraie, pour tout ce qui est organisation, l'heure, etc. vous recevrez un courrier. Encore une autre information en lien avec l'ancien Hôpital. Cet ancien Hôpital, pour vous indiquer quelques indications à son sujet, donc on a approché, vous la savez déjà, les deux autres acteurs, à savoir l'État et la Fondation de l'ancien Hôpital. À l'heure actuelle, l'État doit encore nous formuler un montant clair et précis pour le rachat du bâtiment. Concernant le bien-fonds, selon les dernières discussions que l'on a eues avec la Fondation de l'ancien Hôpital, celle-ci est prête à nous vendre le terrain en question. Le prix bien entendu reste encore à définir, mais on avance gentiment et vous le verrez notamment à travers le budget des investissements avec un montant qui est prévu et puis effectivement si tout se passe au mieux, une demande de crédit, bien entendu les commissions seront consultées en amont, devrait intervenir encore d'ici le premier semestre de l'année prochaine pour l'acquisition du bâtiment et du bien-fonds. Je vous remercie. »

**M. Th. Pittet :** « Une petite information rapide en lien avec toutes les précipitations et la hauteur du lac qui n'a fait qu'augmenter ces dernières semaines, ; les entreprises n'ont pas pu commencer les travaux de reconstruction de la digue du port de Saint-Aubin-Sauges comme c'était prévu en cette fin d'année. Donc ça risque d'être reporté en début d'année prochaine. »

**M. M. Rognon :** « Deux informations pour ma part. La première, le 27 novembre prochain à 20h se tiendra une séance d'information publique pour la requalification de la rue du Centre de Gorgier, le Conseil communal, accompagné des services communaux et de ses mandataires, présentera les divers aménagements. Seconde information, Noël approche, les décorations de Noël seront posées au plus tard le 6 décembre. Merci. »

## **11. Résolutions, interpellations et questions écrites**

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de questions écrites envoyées par Madame Michèle Tenot Nicati : « Questions écrites au Conseil communal pour le Conseil général du 20 novembre 2023, de Michèle Tenot Nicati, groupe des Vert.e.s Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, j'ai ce soir deux questions à vous poser :

1. à l'entrée Est de Bevaix se trouvent, juste avant le panneau indiquant l'entrée dans « Bevaix, commune de La Grande Béroche », trois hampes de drapeaux désespérément vides depuis plusieurs années, pourquoi ne sont-elles pas utilisées afin de mettre en avant les couleurs de notre commune, de notre canton, ou autre ? ;

2. il y a plus d'une année, ou plus exactement lors de la séance de Conseil général du 27 septembre 2022, une motion du groupe des Vert.e.s demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche avait été acceptée par 36 voix et une abstention.

Quels sont donc les résultats de l'étude qui aurait dû être entreprise dans l'année suivant l'acceptation de la motion ? En vous remerciant pour votre attention, et en vous remerciant d'avance pour vos réponses, Michèle Tenot Nicati, conseillère générale, les Vert.e.s. »

**M. T. Egger :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour la première des questions, ces fameuses hampes sont là depuis un bon bout de temps, elles sont vides depuis un bon bout de temps, c'est sur un DP cantonal, donc c'est le Canton qui gère ces trois hampes. Selon Google Maps, en 2014, il y avait encore des hampes, trois hampes aux couleurs neuchâteloises avec noté « Bienvenue », avec une grappe de raisin dessus sauf erreur. Depuis, effectivement, plus rien. Finalement, il n'est pas de notre ressort en matière de

*commune de pavoiser au niveau de ces hampes qui ne nous appartiennent pas. Pas d'autres informations à ce sujet. Si je peux encore préciser une chose, c'est que le coin en question est spécialement venteux et puis les hampes, à chaque fois, les drapeaux se cassaient assez fréquemment. Peut-être qu'il y a une partie de la réponse dans cet aspect-là. Pour la deuxième question en lien avec la motion que votre autorité a accepté à, pratiquement, l'unanimité. Lors de cette même soirée du 27 septembre 2022, l'exécutif vous avait précisé toutes les difficultés qu'il y avait sur ce site là, dans la mesure où nous ne sommes pas propriétaires du bien-fonds et c'est bien l'Office fédéral des routes (ci-après : Ofrou) qui en est le propriétaire. Nous avons alors évoqué à votre autorité le fait qu'un bureau privé avait déjà pris les devants en souhaitant obtenir un droit d'utilisation exclusif sur lesdites parcelles. Les parcelles évoquées au sein de la motion et c'était en accord avec l'autorité exécutive, c'est spécifié dans la lettre. La question se posait de savoir finalement si, vous vous souvenez, on avait parlé de la problématique en lien avec la compensation et il y avait toujours cette problématique soulevée. Depuis, donc c'était le 27 septembre 2022, cette lettre date du 3 novembre 2022, elle est adressée à l'Office fédéral des routes du bureau privé. Ensuite, c'était en mars 2023, l'Ofrou confirme au bureau privé que ce sont les premiers à demander la réservation de cette surface. Toutefois, l'Ofrou souhaite étudier ce potentiel et l'utiliser pour elle. Si l'Ofrou ne le trouve pas intéressant, elle nous le laisse. C'était le 23 mars de cette année. S'en suit, c'était le 5 septembre de cette année, l'Ofrou nous informe qu'elle se réserve les surfaces au droit de ces parcelles pour la mise en place d'installations photovoltaïques ceci notamment dans le cadre du programme énergétique voulu par le Parlement fédéral. Donc vous l'avez compris, finalement, le bureau privé, de par cette lettre avec l'assentiment, finalement, l'exécutif voulait réussir à faire quelque chose relativement rapidement, depuis l'Office fédéral des routes s'y est intéressé, et puis, finalement, l'Office fédéral des routes, le propriétaire, se réserve le droit, à juste titre, d'y faire ce qu'il souhaite sur cette installation. Donc, nous en tant que tel, nous pouvons répondre à votre motion mais disons que de lancer une étude quand bien même le bien-fonds ne nous appartient pas et que, finalement, l'Office fédéral des routes, à travers un bureau privé, nous indique qu'il se réserve le droit d'y faire quelque chose, finalement, vous avez compris que l'étude en tant que telle ne sert à pas grand-chose. Dans les faits, on a échangé, donc on est allé dans le sens de la motion mais on n'y a pas répondu formellement, ce qui est fait ce soir oralement et non pas au travers d'un rapport. »*

**Mme M. Tenot Nicati** : « *Oui, je pense que vu les explications de Monsieur le conseiller communal, on n'a pas grand espoir de faire autre chose que d'écouter ce qu'il a dit et voilà, je le remercie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que je peux poser ici une question spontanée, Madame la présidente ?* »

**Mme D. Vantaggio** : « *Normalement, c'est par écrit.* »

**Mme M. Tenot Nicati** : « *Elle me vient maintenant mais je la poserai après en privé. Merci.* »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 20h47.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 18 décembre 2023



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023**  
**à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier.
4. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ).
6. Budget 2024.
  - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025.
  - b) Adoption du budget 2024.
7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2024-2027.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**Mme D. Vantaggio**, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

## **1. Appel nominal**

**Mme M. Petitpierre** procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Yann Steiner, excusé, remplacé par M. Mario Morciano  
Mme Aïcha Hessler-Wyser, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;  
M. Olivier Porret, excusé, remplacé par Claudio Reynaud ;  
M. Joaquim Lopes de Jesus, excusé, non remplacé.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

M. Gilles Pierrehumbert remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

**Mme D. Vantaggio** demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

## **2. Correspondance.**

**Mme D. Vantaggio** donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Gino Albisetti concernant la votation communale du dimanche 26 novembre 2023 « MPAL et PDS gare ». Un accusé de réception sera envoyé. Ledit courrier est à la disposition des membres du législatif.

## **3. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier**

**M. J. Fehlbaum** : « *Avant que les présidences des commissions ou les groupes s'expriment : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au nom de quelques membres du PLR et dans le but d'obtenir une seule modification au projet proposé, je vous propose un amendement. Primo, il consiste à réduire d'un demi-million la somme allouée au Conseil communal pour cet aménagement afin de demander, aussi rapidement que possible, mais aussi lentement que nécessaire, une ou des variantes pour l'aménagement des places de parking. Deuxio, il consiste à rendre plus économique l'aménagement de celles-ci en évitant de les construire sur le réservoir du village de Gorgier. Henri IV disait que « Paris vaut bien une messe », et nous considérons que la sécurité d'approvisionnement en eau de Gorgier vaut bien quelques emmerdes de dernière minute. Et le fait que ces emmerdes arrivent à la dernière minute n'est pas imputable à notre autorité législative car ce projet s'est finalisé sans impliquer aucune commission du Conseil général durant sa mise au point. Seules la COFI et la COTECH ont été consultées sur le rapport final. Et si c'est le côté économique du projet proposé qui a servi de lanceur d'alerte, notre but est surtout de préserver la sécurité d'alimentation en eau du village de Gorgier. Même si l'emplacement choisi était la seule possibilité légale au moment du dépôt de la demande de permis de construire, il n'en va plus de même aujourd'hui et il nous semble totalement irresponsable que de vouloir mettre en péril l'adduction d'eau de Gorgier pour 14 misérables places de parking. C'est pourquoi nous demandons également que le vote de cet amendement se fasse de manière nominative et bien entendu nous demandons également une interruption de séance immédiatement, soit avant que le vote de cet amendement n'ait lieu. Et maintenant, voici le libellé : « Article 1<sup>er</sup> : Un crédit d'engagement de CHF 1'720'000.- est accordé au Conseil communal sur une partie des aménagements extérieurs, les équipements et le regroupement solaire de la nouvelle salle*

de sport polyvalente de Gorgier. Le Conseil général de La Grande Béroche attend du Conseil communal une ou des variantes de parcage, excluant l'utilisation de la surface au-dessus du réservoir communal ». Merci de votre attention. »

**Mme D. Vantaggio** annonce une interruption de séance pour une durée de 10 minutes.

**Mme D. Vantaggio** annonce la reprise de la séance à 19h58.

**M. T. Egger** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avant que vous vous prononciez formellement sur cet amendement, ça nous paraît pertinent que l'exécutif se prononce à ce sujet. Juste, il y a tout de même une commission qui a été consultée, c'est la commission de l'aménagement du territoire, c'est écrit noir sur blanc au sein du rapport, le 14 décembre 2022, vous avez les plans sous les yeux. Vous savez pertinemment qu'une demande de permis de construire prend du temps, donc c'était il y a une année, la commission a été consultée, cette commission avait les plans sous les yeux, les plans n'ont pas bougé depuis. C'est aussi précisé qu'à l'époque, on ne connaissait pas les coûts. Et puis, finalement aussi pour informer en matière de permis de construire, que nous avons le permis de construire, le délai de recours est échu pour ces aménagements extérieurs. Ça ne concerne pas ces fameuses 14 places de parc au niveau du parking sur le réservoir, où le permis de construire est déjà acquis, mais pour le reste, nous avons le permis de construire. Pour la réalisation d'autres places de parc à d'autres endroits, je crois qu'il faut quand même, et ça a été dit en commission, technique notamment, avoir en tête que faire ça dans un délai rapide n'est tout bonnement pas envisageable. Dans la mesure où, si vous continuez la route, vous arrivez sur une zone de verdure, je vous laisse imaginer, on ne fait pas de places de parking sur une zone de verdure. Et puis la zone qui pourrait être intéressante, à savoir la zone qui est actuellement en zone d'habitation, c'est-à-dire celle qui est située en plein Sud du parking prévu autour du petit écopoint, c'est une zone d'habitation actuellement. Ça deviendra, une fois que le PAL sera validé, une zone d'utilité publique, donc uniquement à ce moment-là, on pourra y mettre des places de parc. Donc je crois que l'idée d'avoir ça rapidement est une fausse idée. Et puis j'ajouterais encore finalement que si on devait créer des places de parc plus au Sud, il faudrait inévitablement réfléchir à l'affectation du bâtiment dit du Moulin, bâtiment qui actuellement tombe en ruine, où la commune de Gorgier avait déjà fait des études pour éventuellement y faire du parascolaire, donc on ne va pas prêter finalement l'ensemble de terrain pour créer des places de parc alors que finalement, juste à côté, on a un bâtiment dont on ne connaît pas l'affectation future. Et puis, dernier point, en lien avec le risque. Alors oui, inévitablement, dès le moment où l'on touche à un réservoir, il y a un risque, ça c'est inévitable. Vous l'avez compris à travers le coût qui est formulé ce soir que ce risque est financièrement parlant pris en compte dans le montant total qui vous est demandé ce soir. Donc juste pour vous dire, qu'actuellement, sur cette dalle, il n'y a pas d'étanchéité, aucune étanchéité, donc finalement, déjà actuellement, il y a un risque, ça c'est inévitable, il n'y a pas de voitures actuellement nous sommes bien clairs. Mais dès le moment où vous avez de l'eau qui traverse la dalle, de l'eau de pluie, qui n'a pas été filtrée, et bien la pollution des réservoirs est là. Donc actuellement, il y a déjà un risque et ce risque, même si votre autorité ne souhaite pas faire ces places de parc ce soir, on devrait inévitablement un beau jour étancher ce réservoir car le risque est tout bonnement là. Je ne sais pas si, au niveau de l'aménagement du territoire, François tu voudrais prendre la parole à ce sujet-là, sinon à mon niveau, c'est bon. »

**M. F. Del Rio** : « Peut-être une précision par rapport à l'entrée en vigueur de la zone d'utilité publique, elle ne se fera non pas avec le PAL mais dès que l'enquête publique aura eu lieu concernant le changement d'affectation qui a fait l'objet d'un référendum, dès que cette enquête publique aura été mise à l'enquête et que ces 30 jours seront passés, s'il n'y a pas d'oppositions évidemment, ça rentrera en vigueur à ce moment-là. Donc c'est la modification partielle du PAL et il n'y a pas forcément à attendre la révision du PAL, c'était juste un détail. »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le dépôt d'un amendement, avec une demande de suspension immédiatement après, n'était pas propice à

*un débat au sein de notre groupe, donc nous demandons maintenant une interruption de séance pour discuter des arguments pour et contre l'amendement. Merci. »*

**Mme D. Vantaggio** annonce une interruption de séance pour une durée de 5 minutes.

**Mme D. Vantaggio** annonce la reprise de la séance à 20h10.

**M. J. Panes** : *« Lors de sa séance de préparation du 11 décembre dernier, le groupe PLR s'est d'abord montré surpris, voire fâché par le montant, soit quatre fois le montant initial annoncé. Il a ensuite été divisé quant à l'emplacement prévu pour le parking. Néanmoins, une majorité du groupe PLR a soutenu le parking sur la station de pompage, car il était confiant de la qualité de la dalle étanche. Lors de la première interruption de séance, une majorité du groupe PLR a refusé l'amendement proposé par notre collègue. Merci de votre attention. »*

**M. L. Affolter** : *« Madame la présidente, Mesdames, et Messieurs, le groupe Socialiste remercie notre Conseil communal pour ce rapport et nous nous réjouissons que cette dernière tranche de crédit permette de finaliser la réalisation de cette nouvelle salle de sport, tellement importante pour notre jeunesse et les sociétés locales. Notre groupe suivra l'avis de notre commission technique en acceptant à l'unanimité ce crédit. »*

**M. P. Pringalle** : *« Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier. Nous avons douté aussi sur la réalisation de places de parc sur la citerne d'eau, mais finalement nous nous sommes alliés aux arguments du Conseil communal et donc le groupe des Vert·e·s soutiendra cette demande de crédit. »*

**Mme M. Tenot Nicati** : *« Lors de sa séance, d'un point de vue strictement financier, la commission financière a été surprise du montant quadruplé pour le coût du parking. Cependant, l'amortissement restant étant au final de CHF 57'000.- par année pour un total de CHF 5 millions en plus du crédit initial, c'est pour cela que la COFI a accepté cette demande de crédit à l'unanimité. »*

**M. C. Reynaud** : *« Le Groupement a analysé le rapport tel qu'il était détaillé et chiffré, nous avons été surpris aussi par l'écart de prix prévu pour la création du parking qui quand même passe de CHF 90'000.- à CHF 543'000.- au total, donc le Groupement laissera la liberté de vote à ses membres. »*

**M. J. Fehlbaum** indique à la présidente qu'il renonce au vote nominatif.

**Mme D. Vantaggio** donne lecture de l'amendement proposé.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est refusé par 25 voix contre, 9 voix pour et 5 abstentions.**

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier est accepté par 31 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**



#### **4. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix**

**M. T. Egger :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce bâtiment, vous le connaissez toutes et tous ici dans la mesure où, maintes fois, on a eu des remarques par rapport aux salles Abbaye et Chauvigny, et puis pour vous rappeler que c'était, et ça reste, un appartement, adapté pour une administration mais, finalement, on constate, jour après jour, que le 2<sup>e</sup> étage est vieillissant. Vous avez les tenants et aboutissants de ce qu'on souhaite y faire, notamment, il y a un bureau, y créer une salle de pause, rafraîchir les salles Abbaye et Chauvigny, avec deux-trois autres transformations notamment en lien avec les WC. Et puis également au niveau du premier étage, les sols seront refaits. Donc vous additionnez ces petits montants et vous arrivez effectivement à ce montant total de l'ordre de CHF 170'000.- qui vous est demandé ce soir. Merci pour votre attention. »

**M. S. Lutz :** « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport, il se réjouit de pouvoir tester la nouvelle salle de pause et votera à l'unanimité ce crédit. »

**M. J. Bergamin :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche accepte à l'unanimité cette demande de crédit et se réjouit aussi d'aller dans la salle de repos. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport concernant ces travaux. Ces travaux planifiés sont nécessaires et permettront de rendre les locaux plus fonctionnels et agréables tant au personnel communal qu'aux participants des nombreuses séances qui y sont organisées. Merci. »

**Mme Z. Nater :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance également de ce rapport et remercie le Conseil communal pour la présentation de ce dernier et le groupe acceptera ce rapport à l'unanimité. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ)**

**M. H. Assumani :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier le Service Enfance et Jeunesse, le Service des finances et les COPILS qui ont ardemment travaillé pour arriver à ce résultat, qu'on vous présente ce soir. Le projet que vous propose le Conseil communal est un projet pilote d'une grande importance pour la société d'aujourd'hui. C'est un projet très ambitieux, essentiel pour l'organisation scolaire et la politique familiale dans notre commune. Trois communes du canton sont partenaires, dont la Ville de Neuchâtel qui a validé son projet en septembre dernier à l'unanimité. Le projet MAÉ, comme son nom l'indique « Ma journée à l'école », est un projet pilote qui prévoit une prise en charge de l'écolier sur l'entier de la journée et sur trois années. Dans le concept MAÉ : le bien-être de l'enfant est au centre, afin qu'il trouve un juste équilibre entre les apprentissages scolaires, les repas de midi, les devoirs surveillés et du temps de jeu libre et aussi les activités en fonction de son développement, donc une certaine égalité de chance pour tous les enfants. Ce projet pilote a débuté en 2020 par un sondage auprès des parents pour connaître leur intérêt. Celui-ci a reçu un écho favorable, particulièrement dans notre commune de La Grande Béroche. Durant la phase d'étude, la commune de La Grande Béroche a été un interlocuteur privilégié

du Canton. À l'issue de cette phase préparatoire, nous voici au vote du crédit pour la mise en œuvre du projet pilote, qui concerne le collège de Bevaix. Il s'agit donc d'un projet qui apporte une plus-value sur la conciliation de la vie privée et professionnelle pour les habitants de La Grande Béroche. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le Conseil communal est conscient que ce projet a un coût, c'est un projet qui va apporter une certaine plus-value pour les familles. Je ne vais pas en dire long car toutes les informations concernant le projet et le coût se trouvent dans le rapport qui vous est présenté. Bien évidemment, je reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Merci de votre attention. »

**Mme M. Petitpierre :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission Enfance et Jeunesse a pris connaissance du rapport relatif au projet pilote MAÉ lors de sa séance du 7 novembre 2023. Après étude du dossier, le préavis des membres était mitigé, pour différentes raisons. Parmi ces raisons se trouve le fait qu'il soit difficilement justifiable auprès de la population de n'octroyer une telle offre qu'à l'un des collèges de la commune, compte tenu du fait que le manque de place est criant sur tout le territoire. Les membres de la commission, lors de la présentation du projet pilote, auraient aimé une projection de faisabilité sur toutes les écoles du Cercle scolaire de la commune, ainsi qu'une projection financière, même approximative, en cas de pérennisation du projet. Accepter le projet pilote aujourd'hui revient pour ainsi dire à accepter sa pérennisation car après une mise en pratique de trois ans, aussi pilote soit elle, il sera difficilement envisageable de revenir au système actuel. Le préavis est positif dans sa majorité mais avec beaucoup de réserves. La mise en place de ce projet pilote est bénéfique pour les enfants et les parents de La Grande Béroche, la synergie entre le parascolaire et le scolaire sera améliorée et la capacité d'accueil agrandie. Les membres de la commission peinent toutefois à envisager la faisabilité future du projet sur l'ensemble des sites sans subventions cantonales. Merci. »

**M. A. Barny :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, le Groupement de La Grande Béroche salue notre Conseil communal pour l'inscription de notre commune au projet pilote MAÉ. Il salue sa volonté de s'engager dans un projet pilote, même si ce projet cantonal est tardivement futuriste, mais il démontre ainsi qu'il fait preuve non seulement d'ambition pour notre commune mais aussi de volonté de nous projeter dans l'avenir avec un sujet sociétal important. Le Groupement de La Grande Béroche remercie toutes celles et ceux qui ont suivi et élaboré les aspects techniques et dimensionnels de ce projet. Ceci dit, la séance de préparation de ce Conseil général sur ce sujet n'a pas été simple et a soulevé beaucoup de questions. Oui, chacun de nous est partagé sur la décision à prendre pour mettre en place ce projet pilote ou non. Pourquoi devrions-nous l'accepter ? C'est un projet majeur sociétal qui touche non seulement la vie à l'école de nos chères têtes blondes, mais aussi et surtout à la vie de leur famille. C'est un projet où tout le monde est gagnant, ce qui a largement été décrit dans le rapport. Accepter ce projet pilote c'est offrir à quelques familles un avenir différent pour trois années, plus conforme aux nécessités du 21<sup>e</sup> siècle, qu'elles soient voulues ou subies. Pourquoi devrions-nous le refuser ? Attention, non pas refuser le projet MAÉ en tant que tel, mais refuser le projet pilote, autrement dit le bac à sable qui permettra de valider MAÉ. Dans le projet pilote, l'égalité de traitement de la population n'est pas en adéquation avec la fusion récente de nos villages qui justement doit garantir cette égalité. Dans notre commune, le projet pilote va concerner environ 30% des enfants scolarisés et leur famille, qu'en est-il des 70% restants ? Vont-ils devoir déménager pour bénéficier de MAÉ pour les trois ans à venir ? Un projet pilote qui toucherait environ 5 à 10% des enfants et leur famille pourrait être plus facilement accepté par notre assemblée et la population. Mais quand il en touche 30%, nous considérons qu'il y a inégalité de traitement. Quel est le pourcentage d'élèves et familles impactés des autres participants, Neuchâtel, Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds ? Nous ne le savons pas. Et quand au bout de trois ans, le projet pilote aura abouti, pourra-t-on revenir en arrière ? Certainement pas. Trop de gens auront été touchés. C'est un drame Cornélien. Dire oui, c'est accepter un projet pilote qui va satisfaire 30% de la population concernée et en laisser sur le carreau 70%, mais nous n'en doutons pas, et nous le répétons, MAÉ est un bon projet. Dire non, c'est laisser à Neuchâtel, Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds le rôle de cobayes et laisser notre commune ambitieuse dans un attentisme négatif. Les

conseillers généraux du Groupement de La Grande Béroche s'exprimeront donc individuellement. Je vous remercie pour votre attention. »

**Mme M. Tenot Nicati :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s est conscient de l'énorme travail effectué pour ce rapport. Cependant, il est peu convaincu en l'état actuel et des finances, nous avons tout de même un budget déficitaire, et des infrastructures existantes, de la raisonnable de la mise en œuvre de ce projet dès la rentrée scolaire 2024. Trop d'inconnues subsistent, et même si CHF 20'000.- ont été dépensés pour une étude qui confirme qu'un intérêt existe chez une grande partie des parents de La Grande Béroche, faut-il vraiment participer à la phase pilote ? Laissons faire les communes de Neuchâtel et Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds je ne suis pas sûre s'ils font encore partie du projet, pour voir si, au final, le Canton de Neuchâtel veut vraiment s'engager à long terme comme l'a fait le Canton de Berne. Notre Canton a attendu une année pour donner une réponse bien timide à ce projet. Notre Commune peut attendre trois ans pour voir si les résultats issus des communes de Neuchâtel et Val-de-Ruz sont positifs. Un test de trois ans qui devrait ensuite être interrompu serait encore plus difficile pour les parents que d'attendre et ensuite d'avoir une bonne solution à long terme. Surtout, nous pensons qu'il vaut mieux développer le plus possible l'offre de l'accueil parascolaire dans l'entier de notre commune, et pas seulement une belle partie, selon les normes LAE. Et finalement, comme pour le Groupement, vu la complexité et surtout les enjeux de ce projet, il a été décidé que chaque membre de notre groupe votera en toute liberté pour l'acceptation ou non de ce crédit-cadre. En vous remerciant pour votre attention. »

**Mme S. Berger :** « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le projet MAÉ doit faciliter la vie des parents qui travaillent ou qui souhaitent travailler, mais doit-il aussi affecter les familles qui ne souhaitent pas y participer ? Le rapport a été longuement discuté en séance de préparation et outre l'aspect financier, d'autres questions et remarques ont été soulevées : 140 places MAÉ seront à disposition, composées des 85 places actuelles et des 55 nouvelles, chiffre déterminé sur la base d'un sondage et sur les actuelles inscriptions, mais ne tenant pas compte d'un éventuel effet « je m'offre un jour de congé dans la semaine ». Comment fait-on le choix si 150 ou plus de demandes arriveront ? Je rappelle qu'il n'y a pas de priorisation. Premier inscrit, premier servi ? Mettons tout à zéro et on redistribue les places ? Ou est-ce que ceux qui ont une place actuellement la gardent ? Ils l'ont obtenue avec les priorisations du parascolaire, donc un peu plus contraignant, et le reste, on distribue comme ça ? La pause de midi sera réduite d'une heure passant de 2h15 à 1h15. Fait-t-on des classes MAÉ avec horaires et degrés scolaires différents ? Je rappelle le projet n'est pas obligatoire donc les enfants viendront de toutes les classes, ou applique-t-on cet horaire à tous les élèves ? Donc même les familles qui ne souhaitent pas participer à ce projet devront respecter cette 1h15 de pause à midi, ce qui veut dire que les enfants habitant aux extrémités du village ou encore au bord du lac ne pourront plus faire les trajets à pied et on aura une augmentation de trafic considérable devant l'école. J'ai vraiment de la peine à imaginer qu'on puisse vouloir imposer ça à la moitié des élèves et leur famille pour faciliter la vie à l'autre moitié. Venons à l'aspect financier : des chiffres nous sont soumis dans le rapport, mais sans ceux qui concernent les surcoûts pour les aménagements ni ce qui se passera pendant les vacances scolaires. Ces jours-là ne sont visiblement pas encore pris en compte dans le calcul du nombre de jours, donc ni le budget nécessaire. Le montant est déjà très conséquent avec la subvention du Canton pour un projet qui ne rend pas forcément service à tout le monde. Mais qu'en est-il après ? Pas de projection financière, même approximative, pour nous donner une idée sur l'après projet pilote. Pas de projection, même approximative, sur l'extension du projet à l'entier de la commune. Donc nous savons que si nous acceptons ce projet aujourd'hui, nous bousculons la vie de beaucoup de familles pour faciliter la vie à d'autres, nous signons un chèque en blanc pour un projet qui a à notre avis beaucoup trop d'interrogations encore aujourd'hui à huit mois de son début officiel. Nous savons aussi que trois ans sont très courts pour répondre aux demandes de toutes les familles de La Grande Béroche et d'appliquer ce projet à tout le territoire. Et j'ai envie de dire que les changements nécessaires à la mise en place de ce projet sont beaucoup trop importants et contraignants pour oser envisager de

vouloir revenir en arrière dans trois ans. Donc vous l'aurez compris, le PLR refusera ce rapport à sa grande majorité et je vous remercie. »

**Mme H. von Allmen** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation qui s'est déroulée lundi passé, le groupe Socialiste s'est réuni et nous avons eu une discussion approfondie concernant le rapport relatif à MAÉ. Cette question a suscité un débat intense au sein de notre groupe reflétant la complexité et les nuances inhérentes à ce sujet. La grande difficulté de positionnement résulte de la diversité des opinions et des préoccupations au sein de notre parti. Nous reconnaissons que les enjeux liés à MAÉ sont cruciaux et qu'il est de notre responsabilité d'aborder cette question avec sérieux et réflexion. Après un examen minutieux des différents points de vue au sein de notre parti, nous souhaitons proposer que le vote sur cette question soit laissé à la discrétion individuelle de chaque membre du parti Socialiste. Cette approche refléterait la diversité de perspective au sein de notre groupe et permettrait à chacun de voter en accord avec ses convictions personnelles. Nous sommes conscients que cette démarche peut paraître inhabituelle mais elle témoigne notre engagement envers un processus démocratique transparent et respectueux des opinions variées qui existent au sein de notre parti. »

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ) est refusé par 24 voix contre, 5 voix pour et 10 abstentions.**

**M. H. Assumani** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour vous remercier pour le temps pris pour analyser ce projet et je remercie le personnel du parascolaire qui a travaillé pour répondre à ce projet, qui sont là-derrrière, et M. Tamburini qui a travaillé pour les finances. En tout cas merci beaucoup. Le Conseil communal prendra contact avec le Canton pour leur annoncer que la commune de La Grande Béroche se retire du projet pilote. Merci pour votre attention. »

## **6. Budget 2024**

### **a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025**

**M. Th. Pittet** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste quelques mots en préambule concernant ce crédit global, vous êtes coutumiers de cette façon de faire donc je le répète chaque année, et c'est important de se le rappeler, tous ces montants, ces 64 montants qui forment un montant total de CHF 1'914'500.-, représentent des « petits investissements » qui devront être réalisés pendant l'année 2024, avec éventuellement un débordement sur 2025, pour autant qu'il y ait déjà des montants qui aient été dépensés. Tous des montants inférieurs à CHF 50'000.-. Et peut-être une précision qui est importante cette année, à votre demande et notamment celle de la commission financière, tous ces petits crédits ont été présentés aux commissions ad hoc afin de pouvoir être validés avant de vous les présenter aujourd'hui. Pour ce qui concerne le reste des investissements du budget, je reprendrai la parole tout à l'heure et je vous remercie de votre attention. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Puisque c'est la commission financière qui doit prendre position par rapport à ce propos, je pense que le rapport qui a été soumis dans le budget suffit amplement par rapport à la position de la commission financière, sur tous les points du budget. »

**Mme D. Vantaggio** passe en revue les 64 points du rapport et les groupes interviennent lorsqu'ils le souhaitent :

**Mme Ch. Wermeille, points 14 et 16** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai une question concernant ce point 14, la même question se réfère également au point 16 concernant les mobiliers urbains des parcs. Concernant ces deux points, les places de jeux,

*donc les parcs, est-ce que l'analyse des sols des places de jeux et des parcs est prévue ? Il est maintenant largement connu que les sols en milieu bâti peuvent être pollués par différentes substances qui sont souvent très toxiques et mettent en danger la santé des enfants. Une modification de la loi sur la protection de l'environnement est en discussion au Parlement et, suite à notre proposition du Conseil fédéral, le Conseil des États a déjà accepté maintenant de rendre obligatoire l'analyse et si nécessaire l'assainissement des places où jouent régulièrement des enfants. Il serait donc pertinent d'analyser les sols de nos places de jeux et parcs avant de les réaménager dans le cadre des travaux prévus. »*

**M. M. Rognon :** *« Merci Madame la présidente, pour répondre à la question qui vient d'être posée, il s'agit uniquement des mises en conformité suite aux contrôles que réalisent le BPA, comme nos places de jeux font l'objet de contrats annuels où des experts du BPA viennent vérifier que les jeux ne comportent pas de risques et, actuellement, les reformes législatives en cours ne sont pas appliquées par le BPA. Donc c'est vrai que je pense qu'ils le feront, ils sont assez pointilleux sur la manière de réaliser leurs travaux et ça ne saurait tarder, je pense, à futur. Pour la question du mobilier urbain, on n'est pas sûrs de la mise en conformité, on est vraiment sûrs de l'achat ponctuel, que ce soit d'une poubelle publique ou d'un banc à certains endroits, donc ça ne s'applique pas forcément dans ce cas-là. Voilà, j'espère avoir répondu à la question. »*

**Mme Ch. Wermeille :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous saluons naturellement la désimpermeabilisation des sols et la végétalisation en cas d'opportunités. Le descriptif ne donne aucune indication sur la qualité des mesures qui pourront être prises. Y a-t-il des conditions fixées afin d'assurer que ces mesures soient en faveur de la biodiversité locale ? D'ailleurs, une remarque générale, nous regrettons qu'il n'y ait pas de poste pour financer des mesures « nature » selon les opportunités, comme c'est le cas pour plein d'autres domaines dans cette liste de crédits. Merci. »*

**M. M. Rognon :** *« Je vais essayer de répondre aussi. Pour ces aménagements d'espaces verts, c'est vraiment selon opportunité, c'est pour se garder un, si je puis dire, un petit bas de laine. Donc vous avez vu un peu plus haut, il y avait le réaménagement du verger près du collège de Saint-Aubin-Sauges au niveau de la salle de gym des Charrières, c'est un projet qui est prévu, ce projet-là, selon opportunité. On s'est rendu compte cette année, je peux citer le cas qu'il y a au Senet, vers l'écopoint du Senet, où une borne hydrante a pété, tout l'enrobé a été soulevé et on s'est dit que, finalement, cet enrobé-là n'a peut-être pas forcément de sens, donc il faudrait le réaménager, le revitaliser, et finalement on n'a pas de budget pour le faire donc par chance ça a été pris par l'assurance, enfin, l'assurance de celui qui pose la borne hydrante parce qu'elles ne sont pas censées péter. Et donc, on s'est quand même dit que dans plusieurs cas, autant que ce soit des chantiers privés ou des chantiers communaux, si on peut réaménager, revitaliser, on le fera. Par contre, on n'a pas de mesures particulières, on remet de la pleine terre si c'est possible, on plante un arbre si on y arrive, si la profondeur peut permettre la pose d'un arbre. Donc c'est un peu au cas par cas, mais géré par le Service technique effectivement. »*

**Mme Ch. Wermeille :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans ce point, assainissement des cours d'eau, donc qui est reporté de 2023, est-ce qu'il y a également des mesures de renaturation des cours d'eau qui sont prévues en parallèle des mesures de protection contre les crues ? »*

**M. M. Rognon :** *« Dans ce cas précis d'assainissement des cours d'eau, on a le cours d'eau de l'Argentine qui mérite passablement d'entretien. Autrement, la renaturation, dans la mesure du possible, on essaie de la réaliser. Il y a eu une période où effectivement on avait plutôt tendance à les dénaturer, enfin dénaturer certains cours d'eau, on le voit ça se fait, c'est dans la pratique, autant au niveau des cours d'eau cantonaux que des cours d'eau communaux. Là c'est vraiment de l'entretien standard, donc d'éviter qu'il y ait des embâcles qui se forment, c'est plus un aspect sécuritaire, mais bien sûr que l'on prend cela en compte. »*

**Mme Ch. Wermeille :** « Il est réjouissant de voir que le sujet de la traversée de Bevaix est remis concrètement sur la table. Est-ce qu'une démarche participative est prévue afin de développer un projet qui réponde aux attentes de la population ? Et puis, comment est-ce que cette étude intégrera les discussions actuelles en lien avec le futur parking souterrain de la grande salle de Bevaix et les flux importants de trafic supplémentaire qu'il va provoquer ? Merci pour votre réponse. »

**M. M. Rognon :** « Pour les projets d'agglomération, donc c'est des gros projets qui prennent du temps, qui sont extrêmement intéressants, et qui permettent en fait, lorsque des projets sont pré-aboutis et très travaillés, d'obtenir des subventions conséquentes de la Confédération. On s'est rendu compte, dans le cadre des projets d'agglomérations dans lesquels on a participé, que nos projets n'étaient pas suffisamment aboutis et on sait qu'il y aura du changement à Bevaix, ça a été mentionné, et c'est effectivement des éléments qui seront pris en compte en fonction de vos futures décisions. Mais oui, l'idée est surtout de pouvoir avancer pour une amélioration de la traversée de Bevaix, une amélioration du transfert modal et pouvoir présenter ces projets à la Confédération pour éventuellement obtenir des subventions. Je n'ai pas trop d'informations jusqu'à maintenant parce qu'on est au stade de réflexion, mais ça nous permettra d'alimenter effectivement ces réflexions, c'est des gros crédits d'études dans ces cas-là. Voilà, je ne sais pas si ça suffit comme réponse. »

**M. T. Egger :** « Peut-être encore une précision, il est indéniable que cette étude comprendra effectivement les aménagements futurs qui seront faits autour de la future salle, notamment le sens unique à la rue de la Gare et ensuite effectivement le report du trafic qui est déjà existant, soit dit en passant, ce report de trafic sur Adolphe-Ribaux et ensuite sur la route cantonale. C'est indéniable que cette étude va prendre en compte les études déjà menées à l'heure actuelle, que ce soit au centre comme ailleurs le long de cette traversée de Bevaix. »

**M. F. Del Rio :** « Juste une dernière précision, effectivement c'est un mandant qui va permettre de lier toutes les études qui vont démarrer ou qui sont déjà en cours, il y en a notamment aussi deux en matière de mobilité douce, liaison entre Bevaix et Boudry, puis Bevaix et Cortaillod également. Donc c'est d'intégrer finalement la mobilité douce en dehors de ces centres, et puis le trafic, qu'est-ce qu'on en fait ? On en a beaucoup parlé, on a parlé de l'utilisation aussi de la tranchée semi-couverte de Bevaix. C'est peut-être l'occasion de refermer la route et de démontrer ce qui est réalisable ou pas. »

**Mme Ch. Wermeille :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une dernière question concernant cette étude du futur des déchetteries que nous saluons, c'est important effectivement d'optimiser les zones de collectes de déchets, afin d'encourager un tri des déchets par la population. Qu'en est-il du système de ramassage des déchets verts qui est à ce jour dysfonctionnel ? En se promenant dans nos villages, on remarque en effet très rapidement les problèmes liés aux containers pour les déchets verts, notamment les odeurs nauséabondes et les dépôts à côté des containers qui sont remplis par des déchets qui ne devraient pas y être déposés. Merci pour votre réponse. »

**M. M. Rognon :** « Pour le ramassage des déchets verts, effectivement, c'est une question qui, je ne veux pas dire me gêne un peu parce que j'aimerais bien pouvoir la traiter, on a commencé, avec le Service technique, l'élaboration d'un cahier des charges, sauf qu'on s'est fait un peu prendre de court par le Canton qui a mené une étude sur le ramassage. La majorité des communes fonctionnent déjà en système de porte-à-porte, qui est le système qui fonctionne le mieux pour la qualité des déchets qui sont produits. Et, en fait, en discussion avec le service concerné pour le canton de Neuchâtel, ils nous ont préconisé plutôt d'attendre la fin de leur étude pour que l'on puisse établir notre cahier des charges afin qu'on évite d'aller à contre-sens sur les nouveautés ou les adaptations qu'il faudrait faire. Donc on espère que l'on pourra élaborer le cahier des charges l'année prochaine et pouvoir mettre en place un ramassage digne de ce nom le plus rapidement possible. Merci. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025 est accepté à l'unanimité.**

#### **b) Adoption du budget 2024**

**M. Th. Pittet :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour commencer peut-être signaler deux coquilles qui se sont glissées dans le cahier du budget que vous avez sous les yeux. À la page 6, on a un tableau avec différentes explications de différences entre 2023 et 2024, il y a le point « Entretien du port » et le point « Entretien des réseaux d'eau » sur lesquels il y a une erreur sur la différence entre le budget 2023 et le budget 2024. Nous vous prions de nous excuser pour ces erreurs et je profite de remercier les conseillers généraux qui m'ont signalé ces deux petites erreurs et remercier également tous nos collaborateurs de l'administration qui ont travaillé plusieurs semaines et mois pour établir ce budget. Il y a beaucoup de yeux qui se sont penchés sur les textes, sur les tableaux et vous voyez que, malgré tout, il peut arriver que quelques coquilles passent quand même. Une nouvelle situation vous a été transmise par courriel courant de la semaine passée. Comme vous le savez, on suit avec attention les tableaux de bord fiscaux qui nous sont transmis par le Canton, qu'on reçoit en début de chaque mois pour le mois écoulé et le mois de novembre nous a donné une agréable surprise, M. Tamburini nous dirait une mauvaise - bonne nouvelle, un demi-million de plus dans la fiscalité, CHF 550'000.- en réalité, qui viennent en plus donc qui nous permettent d'entrevoir des améliorations pour 2024 par rapport à ce qui vous a été présenté dans le cahier. On a aussi des éléments négatifs, à savoir que le Canton a mis plus d'argent au niveau de la LAMal, un montant de CHF 200'000.- qui est attribué à notre commune sur lequel on avait quelque part un peu anticipé, à raison, de CHF 100'000.-, donc ça péjore de CHF 100'000.- notre budget. Et puis également une modification faite par le Grand Conseil lors de la dernière séance, où il y a 1% qui a été modifié sur le barème fiscal, alors c'est très bien pour chacun de nous en tant que personne physique, parce que ça veut dire que ça réduira un petit peu notre fiscalité mais en tant que commune évidemment, c'est un petit manque à gagner qui a été calculé à hauteur de CHF 240'000.-. Tous ces éléments-là font que le budget qu'on vous présente à CHF 1'672'176.- passe en réalité à CHF 1'462'176.- d'excédent de charges. Et je profite d'avoir le micro pour vous donner encore quelques informations qui sont utiles et pertinentes pour les discussions qui auront lieu tout à l'heure. On vient de recevoir, toute fin de semaine passée, un courrier de l'État qui nous annonce que l'on va toucher pour 2023 des rappels d'impôts à hauteur de CHF 98'000.- ; les rappels d'impôts sont en fait de l'argent qui a été récupéré par le fisc parce qu'il a été plus ou moins caché par des personnes physiques et des personnes morales lors de successions ou de transactions particulières, où, d'un coup, on voit que c'est de l'argent qui n'a pas été taxé et donc CHF 98'000.- reviennent à la commune de La Grande Béroche encore sur cet exercice. Et puis un élément qui est très important dont on a déjà discuté largement l'année passée, en toute fin d'année et en début de celle-ci, c'est : que se passe-t-il avec Sitebco ? Sitebco, ce syndicat qui a été dissout en début de cette année et qui va nous rapporter quelques CHF 1'300'000.-. Le Conseil d'État a validé la semaine dernière, donc a signé le dernier document qui permet que cette vente ait formellement lieu. Eli10 a été averti vendredi et ce vendredi c'est le début de la période des fêtes et donc des congés de fin d'année. Donc aujourd'hui, on ne sait pas si on va toucher tout ou partie de cet argent encore en 2023. Cet argent est composé de deux montants, un montant pour la vente du réseau et un deuxième montant pour la vente des actifs, ces deux montants totalisent les CHF 1'300'000.-. Tous les scénarios sont possibles : on touche l'entier encore en 2023 ou on touche l'entier seulement en 2024 ou on touche une partie en 2023, qui serait la vente du réseau, et la dissolution de l'actif en 2024, mais aujourd'hui on n'a pas encore cette information. Donc il y a encore cela qui plane sur notre budget 2024, respectivement sur nos comptes 2023 pour lesquels on ne peut pas trop s'engager. Je vais encore vous faire un petit laïus sur les investissements. On a parlé du crédit d'investissement tout à l'heure, ce crédit global, il y a encore d'autres investissements qu'il y a dans le cahier du budget, ce sont les investissements que j'ai envie

*d'appeler « normaux ». Des investissements qui pour certains ont déjà été validés par votre autorité parce qu'ils planent sur plusieurs années, des travaux de longue durée, c'est le cas par exemple de la salle de gym de Gorgier ou des investissements qu'il va falloir valider ou pas courant de l'année 2024. Nous avons catégorisé ces investissements en deux parties, une première partie qui sont les investissements fermes, c'est ceux pour lesquels on est assez certains au niveau de l'exécutif de pouvoir dépenser l'argent en 2024, parce que les planètes sont alignées, le projet est là, les décisions ont été prises et il n'y a plus qu'à y aller, évidemment sous le contrôle de votre autorité. Et puis d'autres où l'on est un petit peu moins certains, mais en même temps, tout à coup, une petite décision, un petit truc pourrait nous permettre de passer l'épaule et de le réaliser aussi. Donc sachez que nous sommes toujours attentifs au frein à l'endettement et à notre marge d'autofinancement et si d'aventure des crédits non fermes, donc des crédits plutôt prévus à partir de 2025, devaient être avancés, forcément la commission financière à minima serait informée et votre autorité pour prendre les décisions d'engager ou pas cet argent. Donc voilà pour cette partie des investissements, on a des certitudes et puis peut-être certains espoirs qui nous seront présentés en cours d'année en fonction des opportunités qui pourraient se réaliser grâce à différents éléments qui ne sont pas forcément de notre compétence aujourd'hui. Voilà, je vous remercie pour votre attention et je suis évidemment à disposition pour des questions. »*

**Mme D. Vantaggio** passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions.

**M. M. Ignoto** : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de naturalisation et la commission des relations publiques souhaitent amender le budget afin d'intégrer un montant de CHF 10'000.- chaque année pour l'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes et naturalisé·e·s. En effet, nous avons accueilli cette année plus de 300 personnes. Bien que les gens aient passé une belle soirée, la logistique et l'organisation étaient trop complexes dans une grande salle de Saint-Aubin-Sauges qui n'était finalement pas si grande. Par ailleurs, la qualité des échanges nous a semblé moins enrichissante qu'il y a deux ans, où l'on avait accueilli 160 personnes. Les commissions sont arrivées unanimement au même constat : la manifestation doit avoir lieu toutes les années, plutôt que tous les deux ans. Nous souhaitons réintégrer un montant fixe pour chaque année et ainsi laisser aux futures autorités législatives et exécutives la possibilité de proposer une manifestation d'accueil par année. Après discussion avec le chef du dicastère des finances, nous proposons de créer une ligne budgétaire dans le chapitre « Culture, sports, loisirs et églises » sous le numéro « 31990.27 » avec un intitulé « Accueil nouveaux habitants et naturalisés ». Merci de votre attention. »*

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

**M. Th. Rothen** : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au chiffre « 4331 – Service dentaire scolaire », le groupe Socialiste propose de fixer un montant de CHF 25'000.- au lieu de CHF 9'000.- comme proposé pour les subventions dentaires. Lors de l'examen des comptes 2022, nous avons déjà relevé l'échec de cette mesure de subventions dont le règlement est inadapté aux besoins des familles. Comment imaginer qu'une famille juste au-dessus des normes de l'aide sociale puisse payer le 50% de la facture du dentiste pour un ou plusieurs enfants. En plus, pour obtenir la subvention, les parents doivent présenter une facture acquittée. Pour permettre une révision ambitieuse du règlement sur les subventions dentaires, afin qu'aucun enfant ne reste sans soin, il faut donner les moyens à cette prestation. Avec cette proposition, le Conseil communal pourrait aller de l'avant. Précisons que ce chiffre de CHF 25'000.- est basé sur un modèle que le groupe Socialiste a transmis au chef de dicastère en espérant qu'il puisse s'en inspirer. »*

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est accepté par 26 voix pour et 12 abstentions.**



**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord un grand merci au Conseil communal pour son rapport bien détaillé. Effectivement, il y a déficit, cela était programmé vu les investissements à venir et la baisse des points d'impôts décidée il y a une année par la majorité du Conseil général. Espérons juste que les prochaines autorités pourront tenir le gouvernail des finances sans trop endetter la commune, car même si notre fortune est importante, il ne faudrait pas la dilapider trop vite. Espérons aussi que la commune investisse, dans le long terme, à plus de projets tournés sur le maintien et la protection de la biodiversité, ne serait-ce que dans la création d'un poste de travail dévolu à tous les problèmes concernant la nature et son entretien. Nous sommes, paraît-il, une commune « Grandeur Nature », mais qu'est-ce que cela veut bien dire, au final ? S'il suffit d'octroyer quelques fonds, de temps en temps, au groupe Nature, cela nous semble un peu « peu ». En espérant que cette petite réflexion porte ses fruits dans un futur proche, le groupe des Vert·e·s adoptera le budget présenté à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

**M. D. Camarda** : « Une question d'ordre générale, notre chef de dicastère nous a apporté des compléments d'informations, est-ce que ceci nécessite de devoir être accepté ou pas ?

**M. Th. Pittet** : « Oui c'est un amendement qui prend en compte les trois points. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le Conseil communal concernant le budget est accepté à l'unanimité.**

**Mme M. Petitpierre** donne lecture de l'arrêté amendé.

- **Soumis au vote, l'arrêté amendé relatif à l'adoption du budget 2024 est accepté à l'unanimité.**

## **7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2024-2027**

**M. Th. Pittet** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, très brièvement parce qu'effectivement, il n'y a pas de grand enjeu sur cette planification financière, c'est un objet qui est soumis à votre information, donc il n'y a pas de prises de positions de votre part. Juste quand même vous dire, et c'est aussi un commissaire qui me l'a signalé et je l'en remercie, qu'il y a une petite erreur dans cette planification financière. D'une part, on devra l'adapter puisqu'il y a un nouveau budget qui a été accepté mais il y avait une petite différence de CHF 10'000.- dans les subventions aux sociétés locales, on m'a dit que ce serait compliqué de trouver la différence, mais ce n'était pas si compliqué que ça. Donc ce sera corrigé et forcément cette planification financière, comme le budget a été amendé, elle sera mise à jour en conséquence. Vous voyez que sur les quatre années, et c'est noté dans notre rapport, effectivement il y a une diminution de notre fortune en lien avec les exercices déficitaires qui sont prévus. Comme mentionné, le Conseil communal n'est pas alarmiste, par contre il est attentif et les prochaines autorités du Conseil général et du Conseil communal devront aussi être attentives à ce budget, à cette fortune qui diminue gentiment. Ce qui n'est pas grave en soit, mais il faut maîtriser, il ne faut pas que ce soit quelque chose qui se débride et dont nous n'avons ensemble, législatif et exécutif, plus la maîtrise. Donc une attention particulière à mettre sur nos prochains exercices mais une certaine tranquillité quand même grâce à une fortune confortable aujourd'hui. Merci pour votre attention. »

**M. Th. Rothen** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie, à la fois en tant que membre du Conseil général, mais aussi en tant que membre de la commission financière et président de celle-ci, le Conseil communal pour le travail qui est fait. Lors des séances de commission financière, nous avons fait la remarque que dans les investissements qui sont présentés dans la PFT, on néglige totalement les futurs investissements liés à des crédits limités à une ou deux années, donc ceux que nous avons votés ce soir, donc pour près de CHF 2 millions, apparaissent dans la colonne 2024, mais ceux que nous voterons à fin 2024 n'apparaissent pas dans la colonne 2025 et ainsi de suite. CHF 2 millions, si vous faites le

*calcul, alors soit on ne fait plus de petits crédits mais ce serait assez surprenant, si vous faites le calcul, on commence à voir un problème réel du côté des capacités d'investissement. Donc ce serait bien de pouvoir les remettre, je sais que ce sont des crédits disparates, mais ils pourraient être mis hors chapitre, pour mémoire, au moins dans cette PFT. Merci. »*

## **8. Informations du Conseil communal**

**M. T. Egger :** *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons abordé le « Sentier du Lac », il y a eu notamment plusieurs correspondances en lien avec ce sentier. Ce soir, il était prévu de vous donner une information plus précise disons que lors du dernier Conseil général. Peut-être en préambule, comme déjà dit la fois dernière, le montant investi est fait par l'État, le canton, et ensuite le Canton remet le « Sentier du Lac » en un sentier communal et nous devons l'entretenir. Peut-être le dernier montant chiffré concernant la partie uniquement sur La Grande Béroche, on arrive à CHF 1'104'810.-, ce montant peut être à réévaluer, et puis, finalement, ce montant est investi une fois et ensuite vous imaginez bien qu'il faudra l'entretenir et par un calcul relativement facile, on a estimé que l'amortissement, la durée de vie grosso modo sur 20 ans. Juste pour vous prévenir que, finalement, si on parle d'entretiens lourds sur la base d'un simple calcul, on peut admettre que c'est chiffré aux alentours des CHF 50'000.- par année. Donc vous l'avez bien compris, ce « Sentier du Lac » va être fait petit à petit, on ne va pas dépenser les premières années CHF 50'000.- mais quand on aura un « Sentier du Lac » qui « roule », si je puis dire ainsi, c'est grosso modo les montants qu'il faudra consentir pour maintenir ce sentier en état. C'est finalement des montants qui devront être mis au sein du budget de fonctionnement par une ligne budgétaire. Et puis, un montant également à mettre au sein de ce futur budget, c'est l'entretien qui serait fait par une personne au niveau des travaux publics certainement, ça a été estimé à 0.1 EPT, un 10%. Donc je vous laisse faire le calcul facilement, grosso modo vous arrivez par année à un montant de l'ordre de CHF 60'000.-. Donc comme on vous l'a fait comprendre au niveau de l'exécutif, rien n'a été signé comme convention. Le but maintenant, sur la base de ces premiers chiffres, est d'établir un rapport qui vous sera soumis lors du prochain Conseil général au mois de février de l'année prochaine et ce sera plutôt une intention, sous-entendu : « Êtes-vous d'accord avec les montants qui sont formulés au sein de ce rapport ? ». Et puis dès ce moment-là, si vous validez cette intention, nous, finalement en tant qu'exécutif, aurons la capacité de signer ces conventions qui nous lient, commune, État et propriétaires privés. Sans cette validation de votre part, vraisemblablement, nous ne signerons pas ces conventions. On se devait de vous donner cette information ce soir parce que, effectivement, ce « Sentier du Lac » est important, spécialement pour notre commune, mais ce « Sentier du Lac » aura des incidences financières, c'est important de le dire ce soir, voilà pour la première information. Pour la seconde information, vous êtes d'ores et déjà informés que dans deux jours, nous nous retrouvons tous à la Rouvraie pour un dernier souper sous cette législature, sous ce format-là. Pas d'autres informations de mon côté. »*

**M. Th. Pittet :** *« En raison de la crue du lac, nous avons dû fermer l'accès aux plages, ceci vendredi dernier et elles seront rouvertes vendredi prochain puisqu'on nous annonce une décrue progressive et passer en dessous des 430 m 15 dans la journée de jeudi. Donc voilà, nous sommes dans une période où c'est moins problématique qu'il y a deux ans en arrière parce que les plages sont forcément moins prisées à cette période qu'en plein été mais sachez que la Sécurité publique s'est engagée pour sécuriser ces plages pour éviter des risques d'accidents et éventuellement d'intoxications parce qu'on sait que dans ces périodes-là, il y a toujours un risque potentiel, avec un lac haut, qu'il y ait des pollutions qui se fassent. Et sans trahir le secret, le Service technique a aussi sécurisé les STAP qui se trouvaient dans les hauteurs limites avec le niveau d'eau. Merci pour votre attention. »*

## **9. Résolutions, interpellations et questions écrites**

**Mme M. Petitpierre donne lecture d'une interpellation reçue de la part de M. Stefan Lutz :**  
« *Cher Conseil communal, cher Conseil général, chère chancellerie, les prochaines élections communales auront lieu le 21 avril 2024. Cela fera un peu plus de six ans que notre chère commune de La Grande Béroche existe et ce sera sa 3<sup>e</sup> législature. C'est selon moi le juste moment pour faire une proposition concernant la liste électorale qui sera imprimée sur les bulletins électoraux des prochaines élections communales pour le Conseil général. Je proposerais que le village de résidence des candidat·e·s ne soit PAS mentionné. Nous ne devrions plus, selon moi, inciter indirectement nos électeurs à voter pour des candidats d'un village ou d'un quartier mais de montrer que nous ne sommes plus qu'une seule commune et que tout élu·e représente l'ensemble des citoyen·ne·s de la commune. C'est aux partis politiques de s'assurer qu'il y ait une représentativité géographique des candidat·e·s (pas sûr que ce soit très important) et de donner plus d'informations sur les candidat·e·s. C'est également aux partis d'en faire la promotion (marketing) à travers d'autres canaux (sites web, affiches/flyers, réseaux sociaux, etc.). À titre privé, et en tirant le trait à l'extrême, je ne verrais aucun inconvénient qu'il y ait 41 conseillers généraux compétents de Fresens qui représentent et défendent les intérêts de l'entier de la commune. Vous l'aurez compris, il n'y a aucune volonté de gommer les villages mais plutôt de mettre les intérêts de notre commune unie en premier lieu. Selon moi, seules des indications liées aux compétences ou autres professions, voire un très court slogan de campagne des candidat·e·s devraient figurer sur une liste électorale. Ne sachant pas, et veuillez excuser mon ignorance, qui a la compétence de décider de ce que nous devons/pouvons ou pas mettre comme information sur les listes électorales, je me permets d'en faire la proposition ouvertement au Conseil communal, Conseil général et à la chancellerie. Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année. Bien cordialement. Stefan Lutz - un citoyen de La Grande Béroche. »*

**Mme D. Vantaggio :** « *On donnera une réponse à cette question ultérieurement.* »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h40.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 18 décembre 2023



## Rapport du Conseil communal relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023 à 2025

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

---

La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement d'application du 20 août 2014 donnent les bases légales en matière de gestion des finances pour le canton, les communes et les syndicats intercommunaux. Selon la LFinEC et le règlement des finances de la commune de La Grande Béroche, il vous appartient de désigner, sur proposition de notre autorité, l'organe de révision des comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

### 2. Situation

---

Les trois derniers exercices bouclés (2020, 2021 et 2022) ont été révisés par la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA. L'excellente collaboration, la qualité du travail fourni et le faible coût en comparaison des autres fiduciaires justifient de renouveler son mandat de trois ans. L'article 20 al. 2 du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RELCFinEC) du 20 août 2014 précise : « L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés ».

### 3. Conclusion

---

Le Conseil communal vous propose de valider la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA comme organe de révision pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

La commission financière a été consultée par voie de circulation le 16 janvier 2024 et préavis favorablement ce choix. Au vu des éléments précités, nous vous invitons à adopter l'arrêté désignant l'organe de révision de la commune selon notre proposition.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Thierry Pittet



## **Arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2023, 2024 et 2025**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

### **arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire DB Deuber & Beuret SA, à Cortaillod, pour le contrôle des comptes 2023, 2024 et 2025 de la commune de La Grande Béroche qui doit être réalisé selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application, avant leur présentation au législatif.

**Art. 2 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

Dans le cadre du plan d'évacuation des eaux (PGEE), les eaux claires, constituées principalement des eaux pluviales et eaux de drainage, qui n'ont pas pu être infiltrées localement, doivent être rejetées dans les cours d'eau. Actuellement, tout le secteur supérieur de Vaumarcus se rejette dans un exutoire situé juste en amont du château. Ces eaux sont ensuite évacuées par La Vaux, située en contrebas.

#### Constat

En automne 2021, une inspection du Service technique a permis d'identifier un glissement de terrain en contrebas du château. Cet événement a été intégré à l'analyse des dangers naturels réalisée suite aux intempéries de l'été 2021.

Un glissement de terrain lié à l'exutoire d'eaux claires a été constaté. En effet, avec le temps, le terrain a bougé et la conduite s'est déconnectée créant ainsi des écoulements le long de la pente, déstabilisant encore davantage le talus.

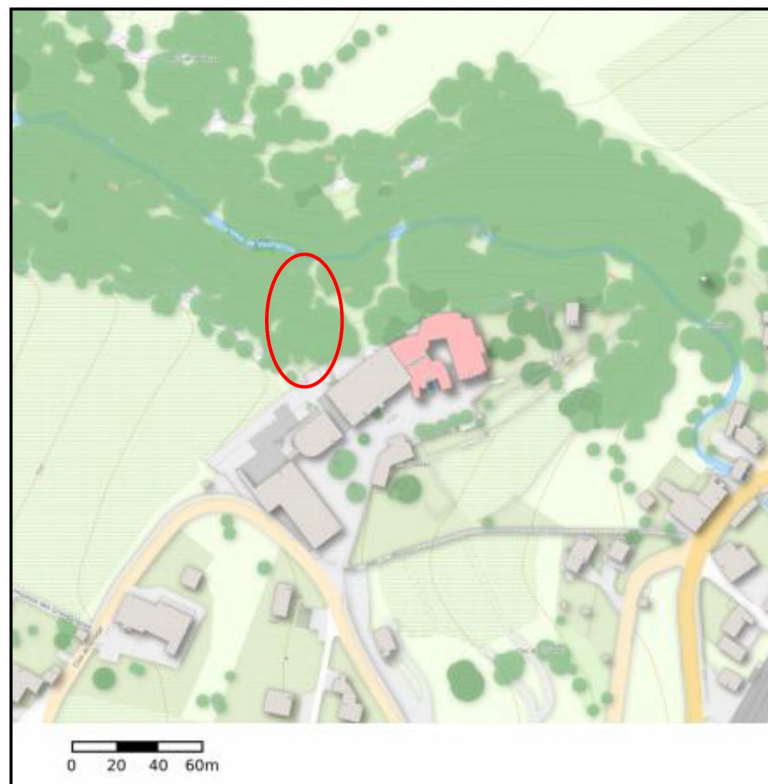


Figure 1 : Emplacement du glissement de terrain / ravinement

## **Diagnostic**

Après analyse et contrôle du dimensionnement du système d'évacuation des eaux, il s'avère que les diamètres des tuyaux sont sous-dimensionnés et que la chambre circulaire en béton, ayant une fonction de « brise énergie », est mal conçue. Ces problématiques provoquent des débordements réguliers qui déstabilisent le versant du talus.

## **Évolution de la situation**

Lors de l'établissement du budget 2023, l'intervention complète sur ce secteur n'avait pas été retenue pour respecter l'enveloppe budgétaire. Toutefois, des mesures d'urgence avaient déjà été réalisées pour un montant de CHF 4'200.- en juin 2022 afin de remplacer le tronçon de canalisation cassé et de limiter les déversements d'eau dans le terrain.

Malgré ces mesures urgentes, il s'avère que les événements pluvieux importants durant l'année écoulée ont provoqué des dégâts supplémentaires impactant la première estimation financière.

Une intervention rapide est cette fois-ci indispensable pour éviter des frais supplémentaires et pour garantir le bon fonctionnement de l'exutoire d'eau pluviale tout en pérennisant l'itinéraire de randonnée pédestre en contrebas. Les coûts à investir pour résoudre ce type de dommage augmentent fortement à chaque dégradation supplémentaire.

## **Nécessité d'intervention**

- l'exutoire du réseau d'eaux claires est raccordé à plus d'une soixantaine de propriétés situées dans le secteur du Vieux Village, du chemin des Écureuils, des routes du Moulin et du Camp et des Champs de la Fin. Une défaillance du système entraînerait une mise en charge des conduites des inondations ;
- le chemin de randonnée pédestre des Gorges de La Vaux est fréquenté et doit être sécurisé. Il est actuellement recouvert par la coulée de matériaux (Figure 4) ;
- un éboulement de plus grande ampleur du versant représenterait un risque important d'obstruction du cours d'eau, avec des conséquences pour le secteur « Village du Bas » et Clos du Château en cas de rupture spontanée de la retenue d'eau ;
- un affaissement ou éboulement du haut du versant entraînerait des dégâts aux annexes et aux accès du parking du Château.

Au vu des conséquences financières en relation avec ces événements, le montant investi pour résoudre cette problématique est tout à fait proportionné.

## 2. État existant

---

### Photos de l'existant

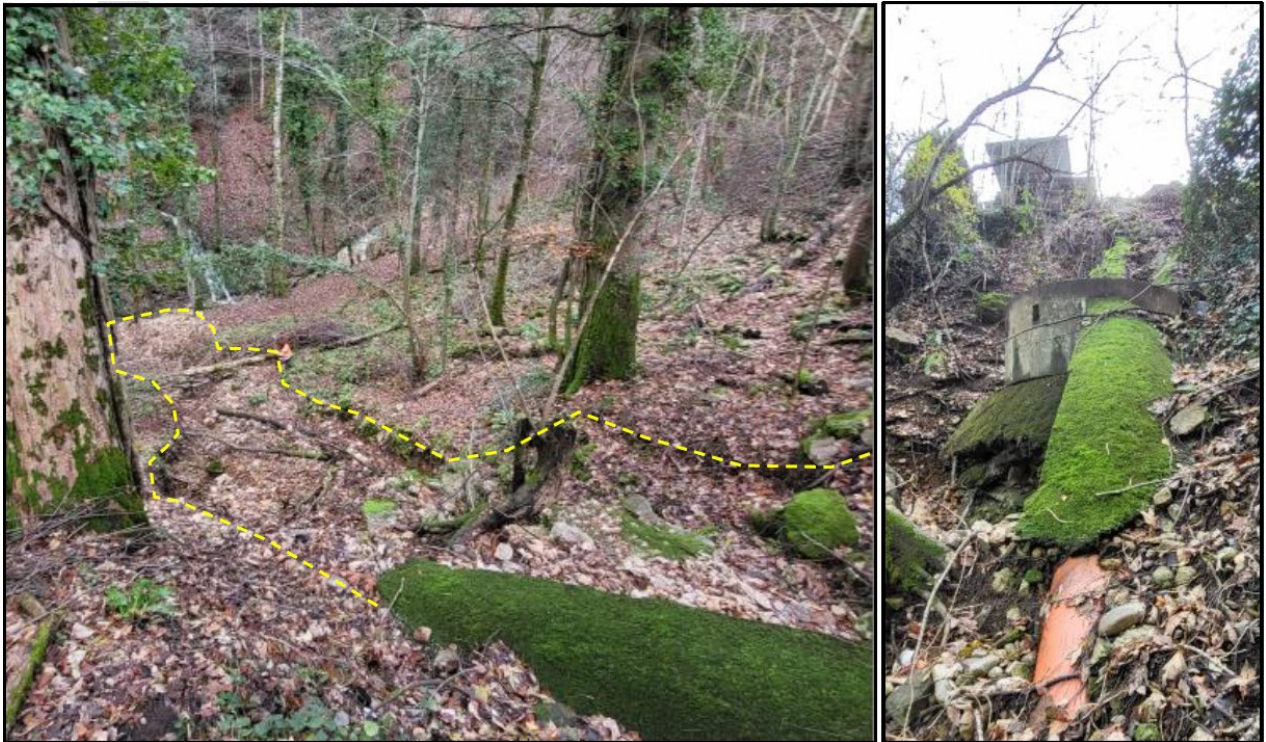


Figure 2 gauche : Emprise du ravinement (hachuré jaune) / Droite : Chambre en haut du talus





Figure 3 : Érosion / glissement en dessous de la chambre circulaire



Figure 4 : Dépôt de gravats sur le chemin pédestre



Figure 5 gauche et droite : Dégâts au niveau des deux tuyaux PVC arrivant dans la chambre circulaire

### 3. Projet

Le concept de réparation est divisé en deux étapes coordonnées. L'une concerne le système d'écoulement des eaux claires et la deuxième est relative à la réparation et stabilisation du versant.

#### Écoulement des eaux claires

Pour résoudre complètement les problèmes d'écoulement des eaux claires, un remplacement du système sur toute sa longueur par des tuyaux de plus grande capacité est requis. En cas d'événements exceptionnels, une surverse sera encore possible par l'intermédiaire d'une rigole en bois intégrée à la stabilisation du versant. Ces travaux s'avèrent passablement compliqués et coûteux en raison des difficultés d'accessibilité et de la très forte pente du versant.

#### Stabilisation du versant

S'agissant de la reconstruction et stabilisation du versant, elle sera réalisée à travers la mise en place des caissons et des caillebotis en bois (Figure 7 et Figure 6).

Dans la partie haute, la plus raide du talus, la stabilité sera assurée par la mise en place d'un caisson en bois, adjoint de caillebotis ancrés éventuellement dans le terrain avec un système d'ancrage. Ceci en fonction de la nature du terrain qui sera analysée lors des travaux.

Dans la partie basse du talus, la pente plus douce favorise la stabilité des matériaux de taille grossière déposés par le ravinement. Ici, un caisson en bois sera construit en amont du sentier pédestre et ensuite rempli avec les matériaux présents sur place.

Les ouvrages de stabilisation en bois seront construits avec des matériaux locaux. En fin de travaux, le talus sera ensuite végétalisé avec des espèces indigènes et adaptées qui assureront un complément de protection contre le ravinement. À futur, lorsque les espèces auront pris le dessus, elles prendront le relais pour stabiliser l'ensemble du versant.



Figure 6 : Projet, plan de situation

## Avantages du concept

Ce concept en deux phases, sécurisé par cette technique de génie biologique, est le plus adapté à la situation et présente plusieurs avantages :

- la capacité du système d'écoulement des eaux sera augmentée ;
- les matériaux utilisés sont de provenance locale, les billes de bois utilisées seront fournies par le Service forestier ;
- la structure « souple » permet de suivre les mouvements naturels du terrain tout en évitant les glissements et l'érosion ;
- ce type de structure s'inscrit dans une vision de développement durable en limitant les transports et en utilisant des matériaux à faible émission ;
- avec le développement d'espèces adaptées, la pérennisation dans le temps de la stabilisation est assurée.

Il faut encore relever que lors de la phase de travaux, le sentier pédestre devra être fermé pour des raisons de sécurité.

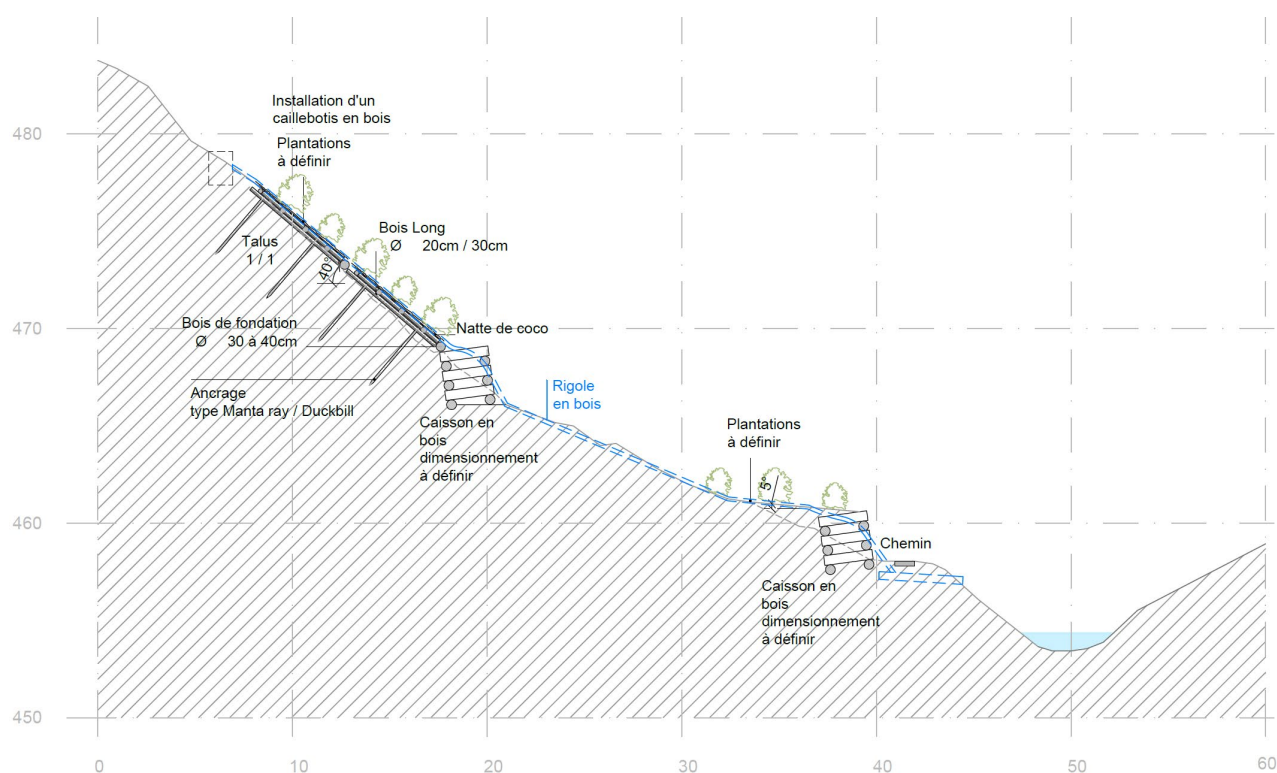


Figure 7 : Projet, profil longitudinal

## 4. Coûts

Les travaux ont été devisés de la manière suivante :

remplacement du système d'évacuation des eaux, conduites	CHF 30'000.-
stabilisation du talus par caissons en bois et ancrages	CHF 70'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 100'000.-</b>

Notes : ces prix incluent la TVA (8.1%) ainsi que les honoraires de projet et de direction de chantier.

Les mandats d'étude seront attribués aux auteurs du projet : le bureau DSI SA à Neuchâtel pour les aspects hydrauliques et le bureau EcoEng SA à Neuchâtel pour la stabilisation du talus.

Concernant les travaux de génie biologique, une entreprise spécialisée ayant des références dans ce domaine devra intervenir. Au vu des montants, le chantier pourra être attribué sous la forme de marché gré-à-gré ou gré-à-gré concurrentiel. Une coordination avec le Service forestier aura lieu au préalable pour évaluer si des synergies peuvent être trouvées lors des travaux.

Le crédit sera amorti conformément à la loi au taux de 2% dans le chapitre « 7203 Traitement des eaux claires » ; comme il s'agit d'un domaine autofinancé, lié à l'épuration, nous pourrions récupérer la TVA.

Au sein du budget des investissements 2024, le crédit était devisé à CHF 85'000.-. Comme expliqué plus haut, en raison de la dégradation du talus consécutive aux importantes précipitations en 2023, nous avons une demande de crédit supérieure.

## 5. Conclusion

---

Ce rapport sera présenté à la commission financière le 7 février 2024. La commission donnera son préavis oralement lors de la séance du Conseil général du 19 février.

La commission technique a été consultée le 24 janvier 2024 et a préavisé favorablement le crédit proposé.

En conclusion, la réfection de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus est essentielle pour assurer le fonctionnement de l'évacuation des eaux claires du haut du village, la sécurité des constructions en amont et en aval, ainsi que l'accès au chemin de randonnée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour des travaux de réfection et sécurisation de l'exutoire d'eaux claires de Vaumarcus.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Maxime Rognon



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000.- pour la réfection d'un exutoire d'eaux claires à Vaumarcus**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 100'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection d'un exutoire d'eaux claires à Vaumarcus.

**Art. 2 :** Le Conseil communal est autorisé à augmenter de CHF 15'000.- le crédit budgétaire prévu pour cet objet dans le compte des investissements 2024.

**Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7203 Traitement des eaux claires » et amorti conformément à la loi au taux de 2%.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Contexte

Le tracteur de la marque Kubota et qui avait 30 ans de service a été mis hors d'usage l'année passée.

Ce véhicule, acheté d'occasion, était utilisé pour la fauche des abords routiers, le déneigement des routes et le soufflage des feuilles en automne. À la fin de l'été, le moteur de ce tracteur ne fonctionnait plus et la réparation aurait été trop coûteuse au regard de l'âge du véhicule. Il a donc été mis hors service et envoyé à la casse l'année dernière.



Figure 1 Tracteur Kubota défectueux

### 2. Solution proposée

Pour permettre la continuité du fonctionnement du service, ce tracteur doit être remplacé par un véhicule de même gabarit, permettant d'effectuer principalement les tâches de fauche, de déneigement et de salage ainsi que de soufflage des feuilles en automne.

Plusieurs offres ont d'ores et déjà été demandées à des concessionnaires locaux et des essais par les utilisateurs ont eu lieu dans nos villages. Les deux marques Kubota et Valtra répondent à nos attentes et seront mises en concurrence.

Une importance sera donnée à la puissance du moteur afin de permettre notamment les tâches de déneigement en côte qui sollicitent fortement la motorisation.

Une réflexion a eu lieu pour le choix d'un véhicule électrique ; cependant, la technologie pour ce type de véhicule n'est à ce jour pas adaptée pour les tâches de déneigement ni pour franchir les déclivités importantes du réseau routier communal.



Figure 2 Type de tracteur proposé (Kubota)

### 3. Coûts

---

L'offre de véhicule comprend les éléments suivants :

véhicule (tracteur)	CHF 89'000.-
équipements divers et frais de mise en service	CHF 1'000.-

**Total TTC** **CHF 90'000.-**

Notes : Ces prix incluent la TVA (8.1%).

Conformément à la réglementation en vigueur, le véhicule sera amorti à 6.5% l'an. La charge d'amortissement sera imputée dans le chapitre « 6150 Routes communales ».

À la suite de la séance de la commission technique, il nous a été demandé de comparer entre l'acquisition de notre propre véhicule et de faire appel à une entreprise privée, en faisant un comparatif sur des tracteurs que nous avons déjà et qui réalisent des tâches similaires à celui que nous souhaitons acquérir.

Le John Deere 1026R comptabilise actuellement 2300 heures de travail et a été acquis en 2013 pour CHF 49'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 49'000.- = **CHF 3'185.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 4'500.-**  
*Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;*
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 9'200.-**.

Pour un véhicule réalisant 230 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 16'885.-** par année.

À titre de comparaison, un privé qui réaliserait ce travail avec ses propres outils, nous arriverions à un total de **CHF 27'600.-**. Nous avons compté un montant horaire moyen de CHF 150.- entre les travaux de déneigement et de tonte, les tarifs oscillent entre CHF 75.- à CHF 250.- par heure (sachant que les travaux de déneigement sont les plus onéreux et ceux qui comptabilisent le plus d'heures).

Pour comparer avec un autre véhicule dont nous disposons actuellement, si nous prenons un tracteur qui sert à la tonte du terrain de football, des plages et des ports ainsi qu'au déneigement :

le John Deere 3720 compte 1020 heures et a été acquis en 2013 pour CHF 74'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 74'000.- = **CHF 4'810.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 3'500.-**  
*Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;*
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 4'080.-**.

Pour ce véhicule réalisant 102 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 12'390.-**. Si un privé réalisait ce travail, cela représenterait **CHF 15'300.-**.

Par ailleurs, il est important de relever que certains tracteurs servent à transporter du matériel ainsi que nos collaborateurs pour réaliser leurs tâches. Par exemple, pour la tonte d'un terrain, un collaborateur prend avec lui une débroussailleuse. Il fait les bords au fil et, pendant ce temps, le tracteur est stationné sans « travailler ». Ensuite, il est utilisé pour tondre la surface et ramasser. Les heures de travail effectives ne représentent pas la réelle valeur métier du véhicule.

#### 4. Conclusion

---

La commission technique a été consultée le 24 janvier 2024 et a préavisé favorablement le crédit proposé.

En conclusion, le remplacement du tracteur mis hors service l'année passée est essentiel pour assurer le fonctionnement des travaux publics.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Maxime Rognon





**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour les travaux publics.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 6150 Routes communales » et amorti conformément à la loi au taux de 6.5%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et d'une remorque de transport pour les travaux publics

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Situation actuelle

---

La commune possède un parc de véhicules nécessaires au bon fonctionnement de ses unités opérationnelles, notamment pour le Service technique et celle des travaux publics. Les tracteurs actuels ainsi que les agrégats (accessoires) composant notre parc proviennent encore des anciennes communes.

Les travaux publics doivent régulièrement solliciter les tracteurs existants pour des tâches d'entretien liées aux espaces verts.

### 2. Problématiques et réflexions

---

Le tracteur John Deere 3720, stationné à Bevaix, est le seul engin actuel permettant de tondre soigneusement de grandes surfaces, comme les plages, parcs ou terrains de sports.



Figure 1 Tracteur John Deere 3720 existant

Pour dépanner, les travaux publics empruntent parfois le tracteur-tondeuse du service des ports qui est également beaucoup utilisé par ce service et aux mêmes périodes pour ses propres besoins. Cette situation ne permet pas d'intervenir efficacement, étant donné que le véhicule est difficilement libérable. De plus, le tracteur doit à chaque fois être équipé et déséquipé.

Les autres tracteurs de l'inventaire effectuent des tontes plus grossières avec un procédé par mulching qui consiste à laisser sur place le produit de la coupe. Même si ce principe est efficace et permet de nourrir le sol, cette méthode est de plus en plus contestée par les usagers des espaces de détente comme les plages ou places de jeux. En effet, les résidus de gazon laissent une couche d'herbe humide et collante en surface qui ne convient pas. Dans d'autres cas, aux abords des surfaces routières, les restes de gazon peuvent aussi boucher les grilles d'évacuation et doivent finalement être ramassés.

### 3. Solution proposée

---

C'est pour toutes les raisons précédemment évoquées que nous vous proposons d'acquérir une tondeuse frontale dédiée, avec aspiration des produits de la coupe, qui pourrait être transportée facilement sur sa remorque d'un site à l'autre. C'est un engin spécialisé pour cette tâche qui permet d'obtenir de très bon rendement (largeur de coupe / maniabilité / capacité de transport de produit de coupe).

Nous avons déjà reçu plusieurs offres d'engins (Figure 2) qui seront encore discutées avec les fournisseurs et des essais seront organisés pour choisir le meilleur modèle.



Figure 2

De gauche à droite, engins proposés : Kubota FC3 / Gianni Ferrari Turbo 1



Figure 3 Remorque de transport surbaissée

Les terrains qui seraient traités par cette tondeuse seraient notamment :

- les plages de Vaumarcus et Chez-le-Bart ;
- les parcs publics comme celui du Senet à Saint-Aubin-Sauges ;
- les bords des parkings et les parkings végétalisés ;
- les places de jeux ;
- les vergers communaux ;
- les abords des terrains de sport comme En Seraize à Gorgier ;
- les aménagements des giratoires.

En automne, les capacités d'aspiration du véhicule permettront aussi de ramasser les feuilles de manière efficace.

Le Conseil communal et les services communaux ont amélioré et augmenté les zones vertes dans la commune. Par conséquent, il faut que nous puissions avoir les moyens de les entretenir à leur juste valeur.

## 4. Coûts

---

Le budget demandé comprend les éléments suivants :

véhicule, tondeuse frontale	CHF 50'000.-
remorque de transport surbaissée	CHF 9'000.-
divers, marquages	CHF 1'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 60'000.-</b>

Notes : Ces prix incluent la TVA (8.1%), les rabais ainsi que les frais d'immatriculation.

Conformément à la législation en la matière, le véhicule sera amorti à 6.5% l'an. La charge d'amortissement sera imputée au chapitre « 6150 Routes communales ».

À la suite de la séance de la commission technique, il nous a été demandé de comparer entre l'acquisition de notre propre véhicule et de faire appel à une entreprise privée, en faisant un comparatif sur des tracteurs que nous avons déjà et qui réalisent des tâches similaires à celui que nous souhaitons acquérir.

Le John Deere 1026R comptabilise actuellement 2300 heures de travail et a été acquis en 2013 pour CHF 49'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 49'000.- = **CHF 3'185.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 4'500.-**  
*Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;*
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 9'200.-**.

Pour un véhicule réalisant 230 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 16'885.-** par année.

À titre de comparaison, un privé qui réaliserait ce travail avec ses propres outils, nous arriverions à un total de **CHF 27'600.-**. Nous avons compté un montant horaire moyen de CHF 150.- entre les travaux de déneigement et de tonte, les tarifs oscillent entre CHF 75.- à CHF 250.- par heure (sachant que les travaux de déneigement sont les plus onéreux et ceux qui comptabilisent le plus d'heures).

Pour comparer avec un autre véhicule dont nous disposons actuellement, si nous prenons un tracteur qui sert à la tonte du terrain de football, des plages et des ports ainsi qu'au déneigement :

le John Deere 3720 compte 1020 heures et a été acquis en 2013 pour CHF 74'000.-.

- Amortissement du véhicule : 6.5 % sur CHF 74'000.- = **CHF 4'810.-** ;
- entretien et consommation diesel = **CHF 3'500.-**  
*Ce total a été estimé sur la base d'une moyenne des montants dépensés en 2022 et 2023 (carburants et entretien véhicules et outils) ;*
- heures des collaborateurs du Service technique = **CHF 4'080.-**.

Pour ce véhicule réalisant 102 heures par année, si ce véhicule nous appartient, cela comptabilise **CHF 12'390.-**. Si un privé réalisait ce travail, cela représenterait **CHF 15'300.-**.

Par ailleurs, il est important de relever que certains tracteurs servent à transporter du matériel ainsi que nos collaborateurs pour réaliser leurs tâches. Par exemple, pour la tonte d'un terrain, un collaborateur prend avec lui une débroussailleuse. Il fait les bords au fil et, pendant ce temps, le tracteur est stationné sans « travailler ». Ensuite, il est utilisé pour tondre la surface et ramasser. Les heures de travail effectives ne représentent pas la réelle valeur métier du véhicule.

## 5. Conclusion

---

La commission technique a été consultée le 24 janvier 2024 et a préavisé favorablement cet objet.

En conclusion, l'acquisition de cette tondeuse frontale dédiée est essentielle pour assurer l'entretien des espaces verts communaux.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Maxime Rognon



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque de transport pour les travaux publics**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une tondeuse et de sa remorque de transport pour les travaux publics.

**Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 6150 Routes communales » et amorti conformément à la loi au taux de 6.5%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## **Rapport du Conseil communal concernant une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-**

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Par le présent rapport, nous souhaitons soumettre à votre approbation la création d'une société anonyme (SA) permettant le financement participatif via des prêts citoyens pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur plusieurs toits et façades du complexe scolaire Les Cerisiers à Gorgier. La SA est un partenariat à parts égales entre les communes de Cortaillod et de La Grande Béroche.

### **1. Introduction**

---

La politique énergétique de notre commune a pour objectif d'encourager la production locale de courant électrique renouvelable et écologique en exploitant tout le potentiel solaire des surfaces de toits disponibles, en particulier avec la mise en place d'installations solaires photovoltaïques sur le bâti communal, que ce soit pour de nouvelles constructions, rénovations, etc.

Comme vous le savez, le Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC), et plus précisément le bâtiment scolaire Les Cerisiers situé à la rue Lancelot 1 à Gorgier, est actuellement en rénovation de ses façades. Dans le cadre du crédit voté par le législatif du CSRC, composé de membres de notre législatif, un poste est prévu pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures et sur quelques façades. C'est dans le cadre de cet équipement de production d'énergie renouvelable que les Conseils communaux de Cortaillod et de La Grande Béroche vous proposent de modifier le financement propre via la prise de participation au sein d'une SA.

Nous rappelons que ce bâtiment est la propriété du Cercle scolaire régional Les Cerisiers et que notre commune est membre du Syndicat au même titre que la commune de Cortaillod.

### **2. Installation projetée**

---

Menée en 2020, lors de l'élaboration du projet de rénovation du bâtiment des Cerisiers, une étude de faisabilité pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur l'ensemble des toits et façades du bâtiment a démontré que couvrir l'intégralité des toitures est possible.

L'installation planifiée permet une autoconsommation de 33% et de produire annuellement environ 370'000 kWh, soit la consommation annuelle d'environ 119 ménages. En quelques chiffres, voici les caractéristiques de l'installation :

- 1136 panneaux répartis sur les toitures et les façades. Les plans remis en annexe permettent de mieux s'imaginer la répartition donnée ci-dessous.

Bâtiment	Toitures Nombre de panneaux	Façades Nombre de panneaux
STRAC	190 panneaux	--
Piscine	171 panneaux	28 panneaux (N00+S13+E02+O12)
Gym	--	77 panneaux (S52+25)
Bâtiment A	--	88 panneaux (N00+S54+E34+O00)
Bâtiment B	134 panneaux	123 panneaux (N00+S71+E37+O15)
Bâtiment C	170 panneaux	155 panneaux (N35+S11+E32+O77)
<b>TOTAL</b>	<b>665 panneaux</b>	<b>471 panneaux</b>

Caractéristique	Unité	Quantité
Puissance de l'installation PV	kWp	411
Consommation totale annuelle	kWh	258'000
Production totale annuelle	kWh	370'000
Ration production / consommation	%	143
Consommation propre annuelle	kWh	122'100
Taux de consommation propre	%	33
Taux d'auto-provisionnement	%	47

### 3. Budget d'investissement pour cette réalisation

---

Le budget total d'investissement pour cette réalisation est le suivant :

Libellé	Société	Montant CHF HT
Fourniture et pose des panneaux	Eli10 SA	CHF 642'552.-
Planification de l'installation	Planair SA	CHF 78'525.-
Gestion de la mise en participatif	Ercos SA	CHF 7'200.-
Outils de souscription (plateforme et publicité)	Ercos - CSRC	CHF 7'000.-
Création de la SA (statuts, notaire, registre)	Ercos - Notaire	CHF 3'000.-
Divers et imprévus	--	CHF 18'523.-
<b><u>TOTAL (arr.)</u></b>		<b><u>CHF 757'000.-</u></b>



#### 4. Le modèle de financement participatif choisi

---

Le système participatif a pour objectif d'ouvrir le financement des panneaux photovoltaïques aux communes, aux privé·e·s et aux entreprises des deux communes. Pour quelles raisons un projet participatif peut être attractif :

- l'aspect pédagogique est intéressant et fort dans une telle structure scolaire ;
- l'investissement n'a pas d'impact sur la capacité d'investissement de la commune ;
- la mise en place peut être rapide ;
- le projet ouvre la possibilité aux privé·e·s et entreprises d'investir dans une énergie propre bien que ceux/celles-ci ne disposent pas de toit pour poser leur propre installation ;
- l'achat de panneaux via une souscription permet d'avoir un rendement qui reste à déterminer mais qui devrait se situer entre 1.5 et 2% (soit un rendement supérieur à un compte bancaire) ;
- l'image des pouvoirs publics est valorisée.

Le projet participatif est attractif en matière d'image de nos communes car il permet à la population de faire une action forte pour l'environnement. Celui-ci respecte la volonté politique exprimée par le Conseil régional du CSRC lors de l'acceptation du crédit.

En ouvrant le financement à la population, ce projet est innovant et fédérateur.

Le projet participatif est un signal fort pour l'engagement envers notre planète. Il est important que nous expliquions à nos futures générations qu'avec un travail à l'interne et avec des idées, il est possible de mettre en place des projets complexes, rentables, autofinancés et de long terme.

#### 5. Pourquoi privilégier la création d'une SA ?

---

Avant tout, le concept choisi est le « prêt citoyen à la SA ». Cela simplifie la gestion de la SA car seules les deux communes sont actionnaires. De plus, le projet étant financièrement sain, cela garantit aux citoyen·ne·s d'être remboursé·e·s de leur part de départ plus les intérêts en une seule fois à l'échéance choisie entre un et 10 ans (échéance choisie lors de la signature du contrat). Il s'agit d'une forme d'épargne.

De plus,

- le projet inférieur à CHF 1'200'000.- n'est pas soumis au contrôle de la FINMA<sup>1</sup> ;
- la création d'une SA permet d'éviter l'impact sur la capacité d'investissement de la commune. En effet, seule la participation de CHF 50'000.- impacte les comptes communaux et ceci sur un seul exercice ;
- la constitution d'une SA est relativement facile et rapide par rapport à une société coopérative ;
- les aspects administratifs d'une coopérative sont beaucoup plus lourds (remboursement annuel, assemblée générale d'environ 70 personnes) ;
- privilégier la solution « Société anonyme » avec uniquement nos deux communes comme actionnaires implique qu'il n'y a aucune autre charge administrative autre que les comptes, les budgets et le contrôle par une fiduciaire. Les aspects législatifs sont quant à eux traités au travers des instances existantes au sein des communes, soit par exemple le Conseil général et la commission financière.

---

<sup>1</sup> Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

## 6. Objectifs de la SA

---

Les tâches principales qui seront données par la SA sont :

- la mise en place de la société anonyme ;
- la mise en place de la vente des parts ;
- la gestion des parts et de leur remboursement aux échéances de celles-ci.

Dans le cadre de la mise en place de la société anonyme, le détail des prestations est celui-ci :

- attribuer un mandat de notaire ;
- établir les statuts.

Les administrateur·trice·s de la SA seront accompagné·e·s dans cette démarche par le bureau conseil Ercos spécialisé dans ce type de projet participatif. Il faut noter que dans ce cadre, Ercos peut mettre à disposition les statuts réalisés lors de la création d'une société anonyme actuellement active.

Dans le cadre de la mise en place de la société anonyme, le détail des prestations est celui-ci :

- négocier le prix de vente (sous-consommation) et d'achat (surconsommation) avec le fournisseur d'électricité ;
- définir la rentabilité désirée ;
- définir le public que la commune veut cibler ;
- définir le montant des parts, leur échéance et le taux d'intérêt ;
- acquérir un outil de vente (environ CHF 5'000.-) ;
- mettre en place une campagne d'information (flyers, articles de presse) ;
- publier la mise en vente.

Durant cette étape, les administrateur·trice·s de la SA seront également accompagné·e·s par le bureau Ercos.

Dans ce cadre, la gestion des parts et remboursements, le détail des prestations est celui-ci :

- réception des factures du fournisseur d'énergie ;
- refacturation des consommations au CSRC ;
- tenue de la comptabilité de la SA ;
- planifier et réaliser les remboursements de parts aux échéances ;
- administrer la société anonyme.

Les deux communes se sont entendues pour que l'administration de La Grande Béroche effectue ces prestations, celles-ci seront rémunérées par la société anonyme.

## 7. Financement des communes

---

Pour le CSRC et le Service des communes, il était inconcevable de réaliser le financement participatif au travers d'une société anonyme financée par le CSRC. La création d'une SA, par les communes, est quant à elle validée par le Service des communes qui, par ailleurs, souligne que cela a déjà été réalisé dans le canton.

L'objet du présent rapport est d'obtenir l'accord d'actionnariat à hauteur de 50% pour chacune des communes au travers d'une participation de CHF 50'000.- sollicitée à l'acceptation des deux législatifs.

## 8. Conclusion

---

Notre commune souhaite à la fois continuer à faciliter le développement du solaire auprès des propriétaires mais surtout permettre aux habitant·e·s d'investir dans la transition énergétique, ce projet nous semble donc adéquat puisqu'il s'avère que tous les toits plats des bâtiments sont bien adaptés pour accueillir cette installation.

Il apparaît clairement favorable pour la population et la collectivité publique des communes de Cortaillod et de La Grande Béroche de financer le projet de panneaux photovoltaïques du CSRC au travers d'un projet de financement participatif. La priorisation de la vente devra encore être affinée, cependant, nous désirons privilégier dans un premier temps les locataires puis les propriétaires et entreprises de nos deux communes.

Le soutien des deux communes impliquées pour un financement participatif est d'obtenir l'accord de celles-ci pour la création d'une société anonyme dont le but sera d'administrer la vente des parts, la gestion d'achat et de vente de l'électricité et le remboursement des prêteurs.

Ce rapport sera présenté à la commission financière le 7 février 2024. La commission donnera son préavis lors de la séance du Conseil général du 19 février.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter l'arrêté y relatif.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger

**Annexes** : ment.



**Arrêté relatif à une demande de prise de participation au capital-actions de la nouvelle société anonyme Les Cerisiers Solaire SA qui sera créée conjointement avec la commune de Cortaillod, à parts égales pour un montant de CHF 50'000.-**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

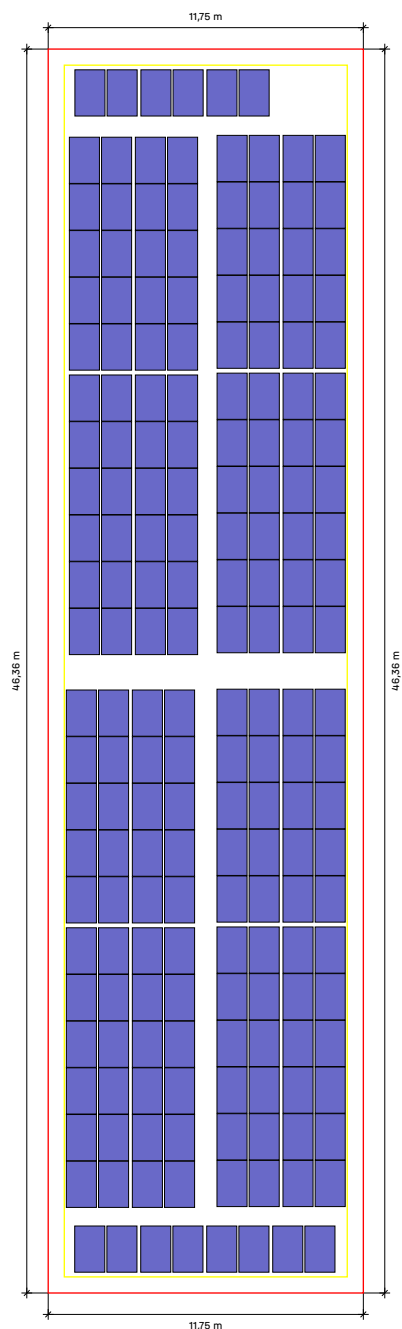
**arrête :**

- Art. 1<sup>er</sup> :** Le Conseil communal est autorisé à concourir, conjointement avec la commune de Cortaillod, à la création de la société anonyme **Les Cerisiers Solaire SA** laquelle sera dotée d'un capital-actions de CHF 100'000.- divisé en cent actions nominatives de mille francs (CHF 1'000.-) réparties paritairement entre les deux communes.
- Art. 2 :** Un crédit de CHF 50'000.- est accordé au Conseil communal pour la prise de participation à cette nouvelle société.
- Art. 3 :** La présente autorisation est subordonnée à la condition que la commune de Cortaillod accepte de financer sa part à la constitution de cette société.
- Art. 4 :** La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°55400.00 du chapitre « 87120 Commerce de l'électricité ».
- Art. 5 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit et à signer tous les actes relatifs à la constitution de la société anonyme.
- Art. 6 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera exécutoire après avoir obtenu la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

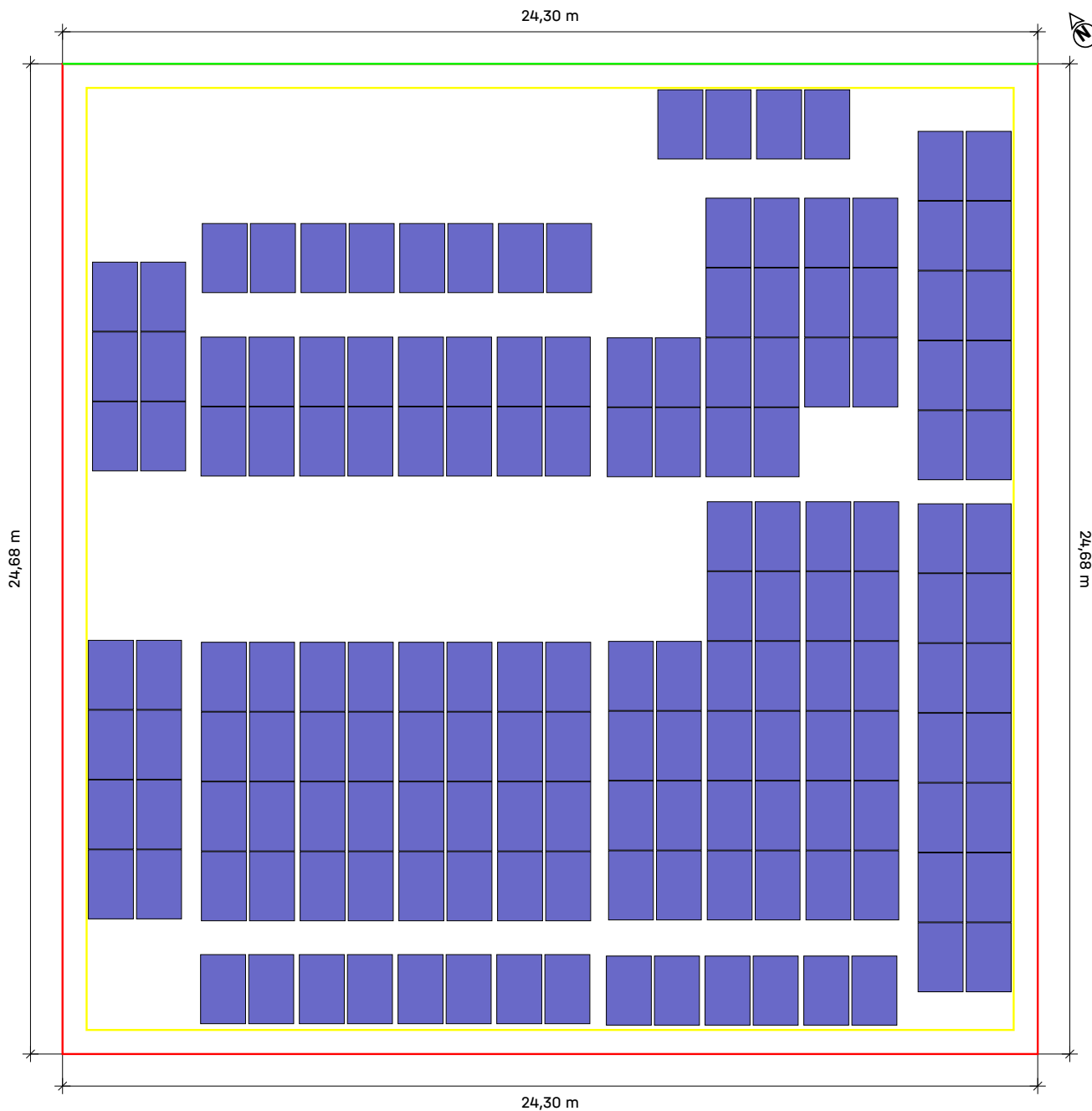
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Le vice-président,                      La secrétaire,  
Jean Fehlbaum                              Maëlle Petitpierre

# Toits | Toit Gym



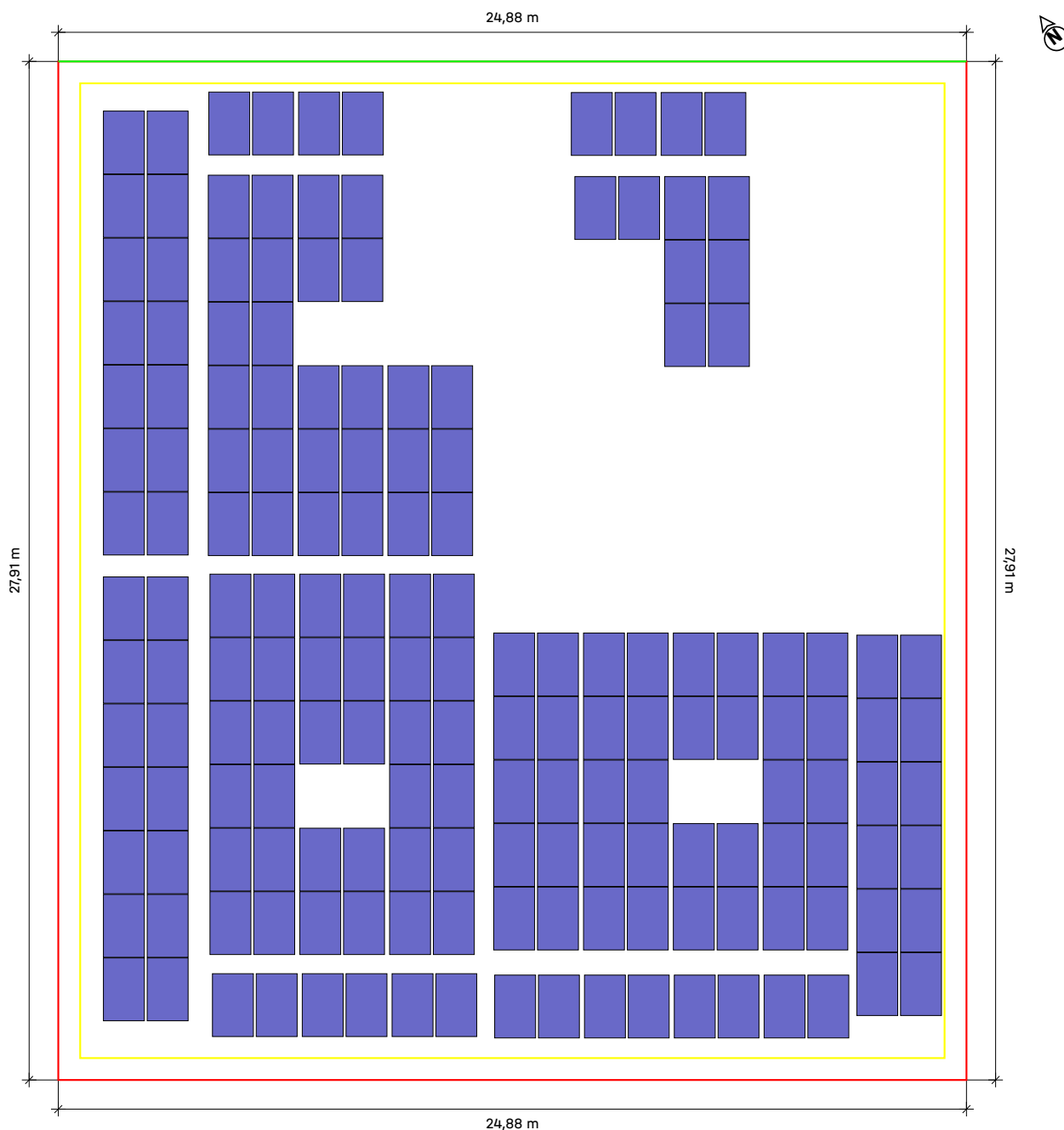
Toit	Système	Module	Du pouvoir	nombre	Performance globale
<a href="#">Toit Gym</a> 	<a href="#">D-Dome 6.10 Classic (panneaux PE)</a>	AC-380MH/108V (AXIblackpremium XXL HC 1722×1134×30mm)	380 Wp	190	72.2 kWp

# Toits | Toit Piscine



Toit	Système	Module	Du pouvoir	nombre	Performance globale
<a href="#">Toit Piscine</a> 	<a href="#">D-Dome 6.10 Classic (panneaux PE)</a>	AC-380MH/108V (AXIblackpremium XXL HC 1722×1134×30mm)	380 Wp	162	61.56 kWp

# Toits | Toit Batiment C

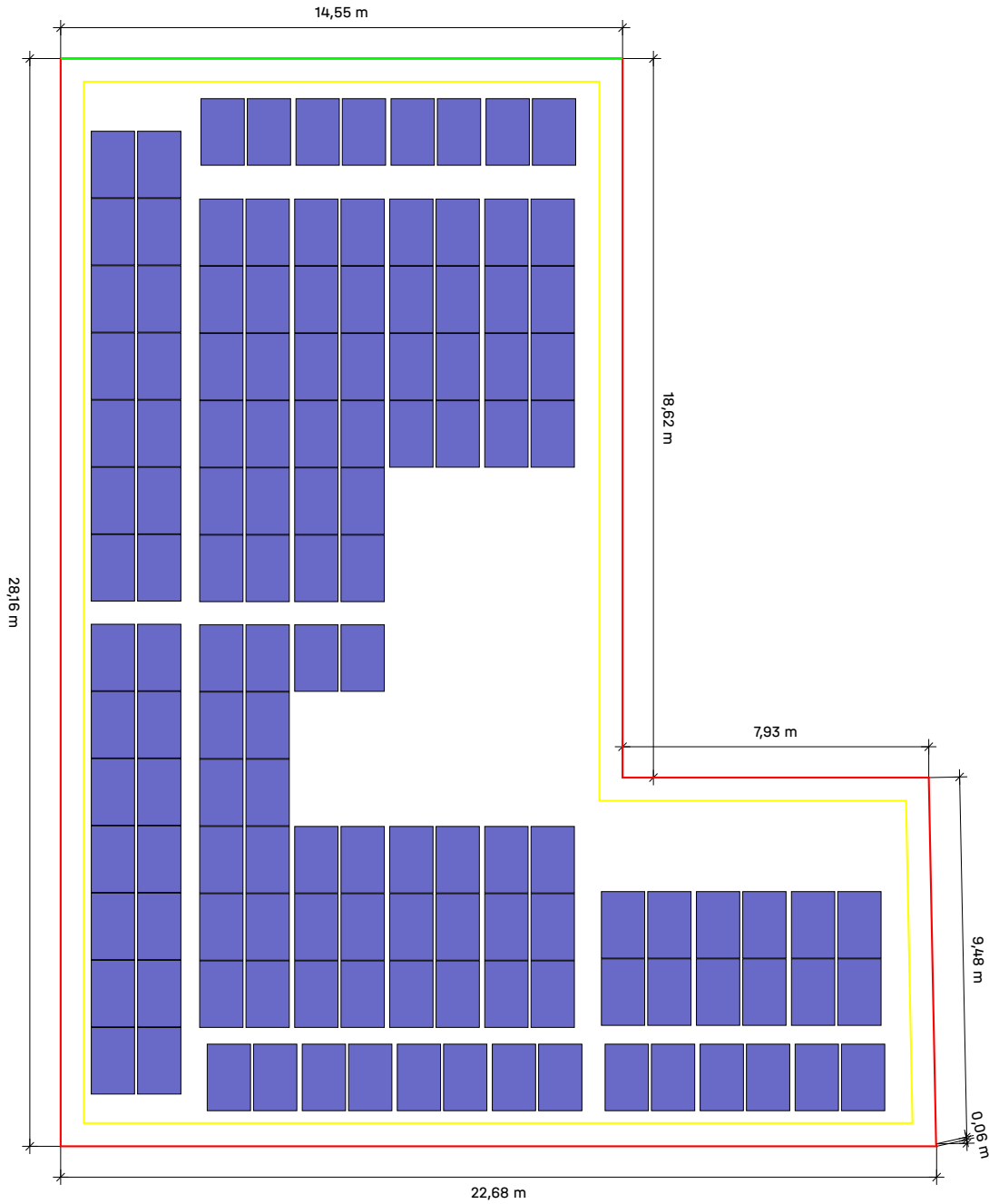


Toit	Système	Module	Du pouvoir	nombre	Performance globale
<a href="#">Toit Batiment C</a>	<a href="#">D-Dome 6.10 Classic (panneaux PE)</a>	AC-380MH/108V (AXIblackpremium XXL HC 1722×1134×30mm)	380 Wp	170	64.6 kWp





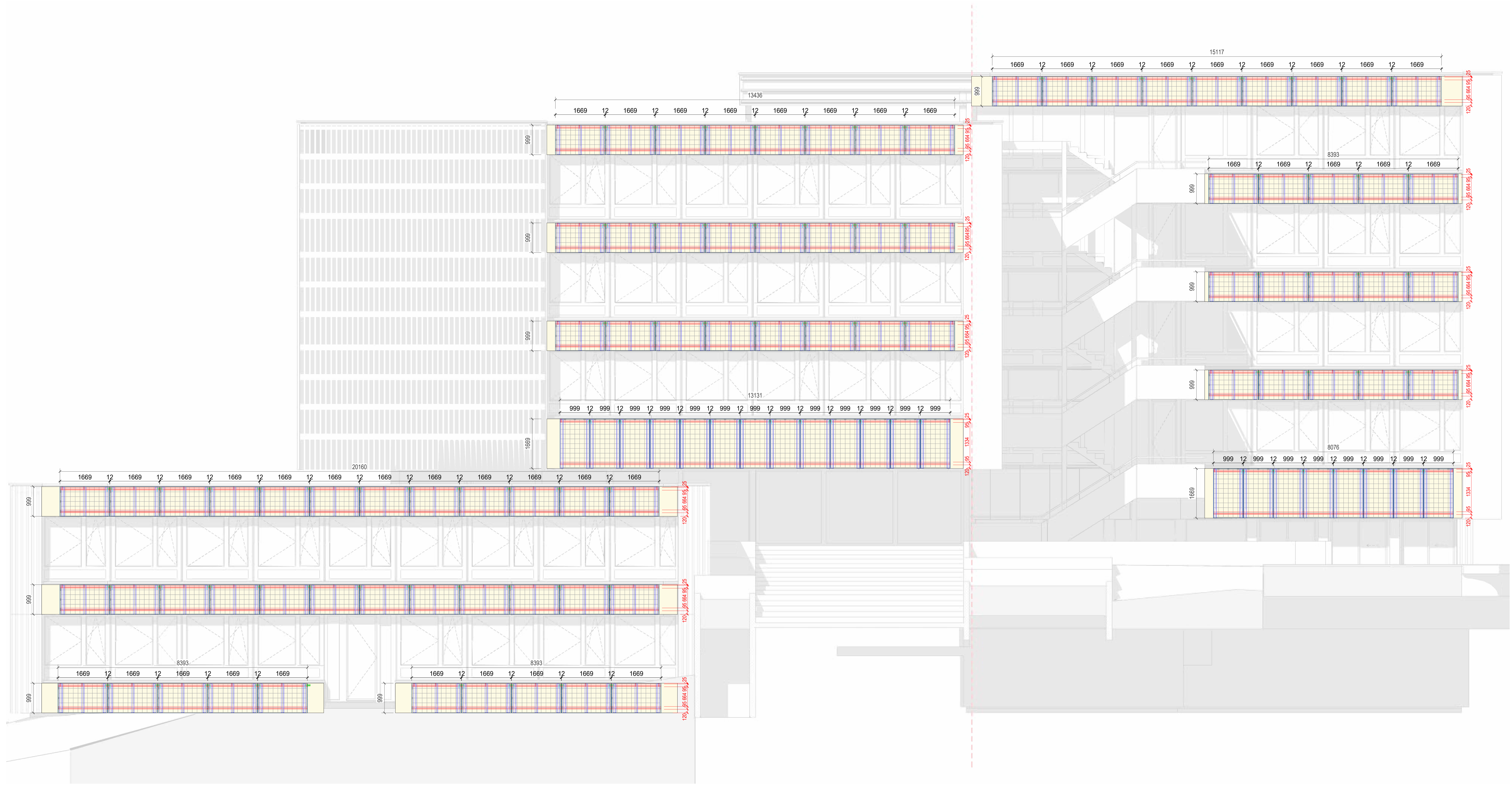
# Toits | Toit Batiment B



Toit	Système	Module	Du pouvoir	nombre	Performance globale
<a href="#">Toit Batiment B</a>	<a href="#">D-Dome 6.10 Classic (panneaux PE)</a>	AC-380MH/108V (AXIblackpremium XXL HC 1722×1134×30mm)	380 Wp	134	50.92 kWp






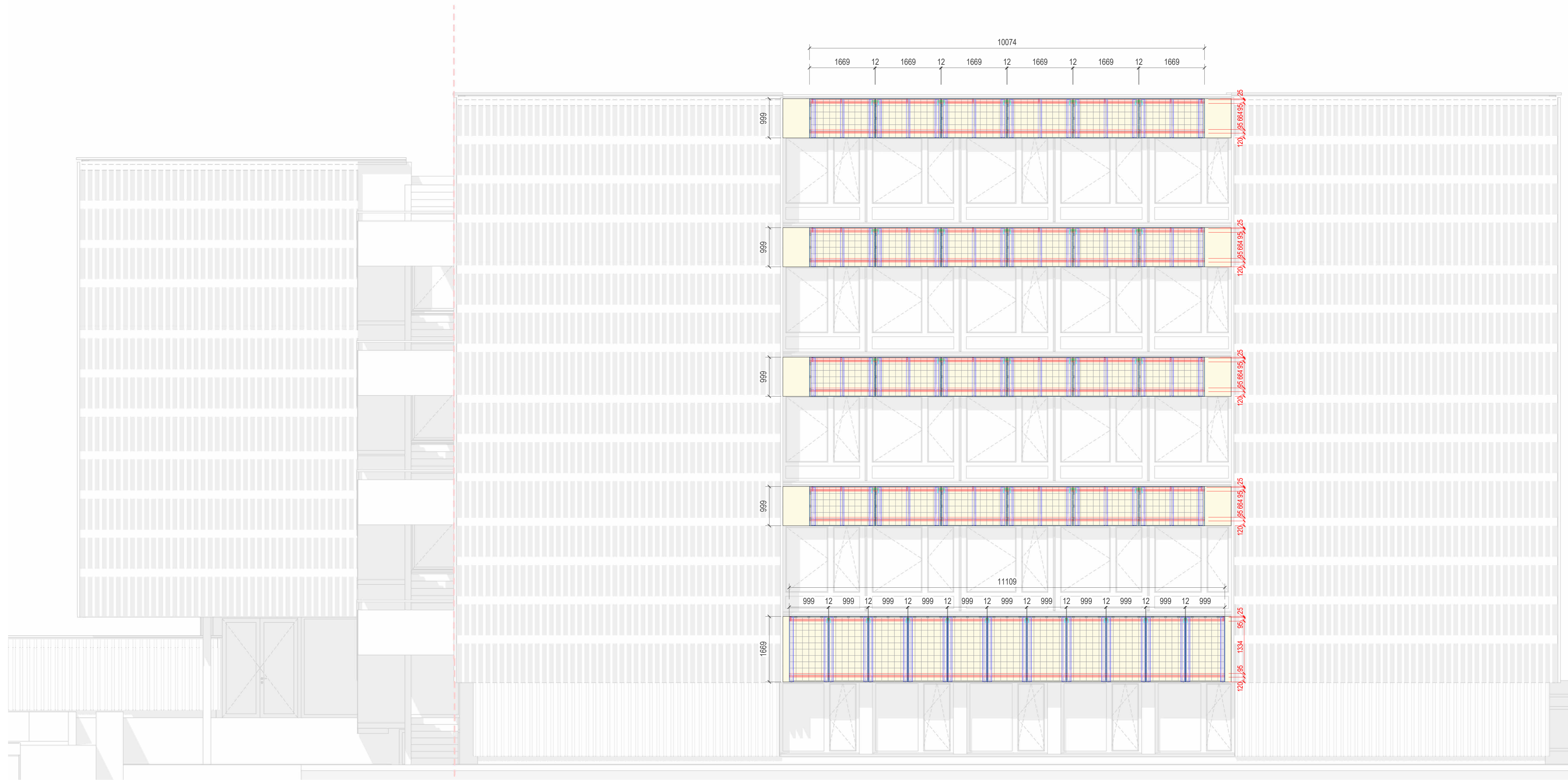


Client: Elgreen SA  
 Adresse: Rue de Lancetot 1, 2023 Gorgier  
 Hypothèses de conception FAST 2 - UK  
**Cette information doit être vérifiée par le client!**  
 Centre-pression q<sub>0</sub>: 0.9 kN/m<sup>2</sup>  
 Catégorie de terrain: III (Ortschaften, freies Feld)  
 Hauteur du bâtiment: 25 m  
 Coefficient de profil: 1.25 (25m & catégorie de terrain III (Ortschaften, freies Feld))  
 Facteur de sécurité: 1.5  
 max. forces d'aspiration du vent (Zone limitée avec facteur 0.9, selon le Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0.9 kN/m<sup>2</sup> x 0.9 x 1.25 x 1.5 = 1.5 kN/m<sup>2</sup>  
 force d'aspiration du vent (gamme) Moyenne avec facteur 0.75, selon le tableau Table 32, SIA261, 2020):  
 0.9 kN/m<sup>2</sup> x 0.75 x 1.25 x 1.5 = 1.3 kN/m<sup>2</sup>

<b>Plan de validation - 22-0215 PVA École des cerisiers</b>		A0		1:50	
Façade Classes Est		MEZ		MEZ	
V3	CLIENT AR 2024	CLIENT NAME Elgreen SA	DATE 24.04.2025	DESIGNER MegaSA	PROJECT École des cerisiers
L'ARCHITECTE EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DE DÉTAILS ET LES COORDONNÉES PLANIMÉTRIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉTAILS. EN TOUTE OCCURRENCE, LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA PRÉCISION DES COORDONNÉES PLANIMÉTRIQUES.					


 Lamné  
 Profil Horizontal  
 Validation client

Tolérances / Info dimensions  
 Dimensions du panneau +/- 4mm  
 Epaisseur du panneau +/- 1mm  
 Position des bords sans aligner autour de la bête +/- 3mm  
 Toutes autres dimensions +/- 3mm  
 Les tolérances sont basées sur DIN EN 12543



Cient: Eligreen SA  
 Adresse: Rue de Lancelot 1, 2023 Gorgier  
 Hypothèses de conception FAST 2 - UK  
**Cette information doit être vérifiée par le client!**  
 Contre-pression  $q(p0)$ : 0,9 kN/m2  
 Catégorie de terrain: III (Ortschaften, freies Feld)  
 Hauteur du bâtiment: 25 m  
 Coefficient de profil  $c_{red}$ : 1,25 (25m & catégorie de terrain III (Ortschaften, freies Feld))  
 Facteur de sécurité: 1,5  
 max. forces d'aspiration du vent (Zone limite avec facteur 0,9, selon le Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m2 x 0,9 x 1,25 x 1,5 = 1,5 kN/m2  
 force d'aspiration du vent (gamme Moyenne avec facteur 0,75, selon le tableau Tabelle 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m2 x 0,75 x 1,25 x 1,5 = 1,3 kN/m2

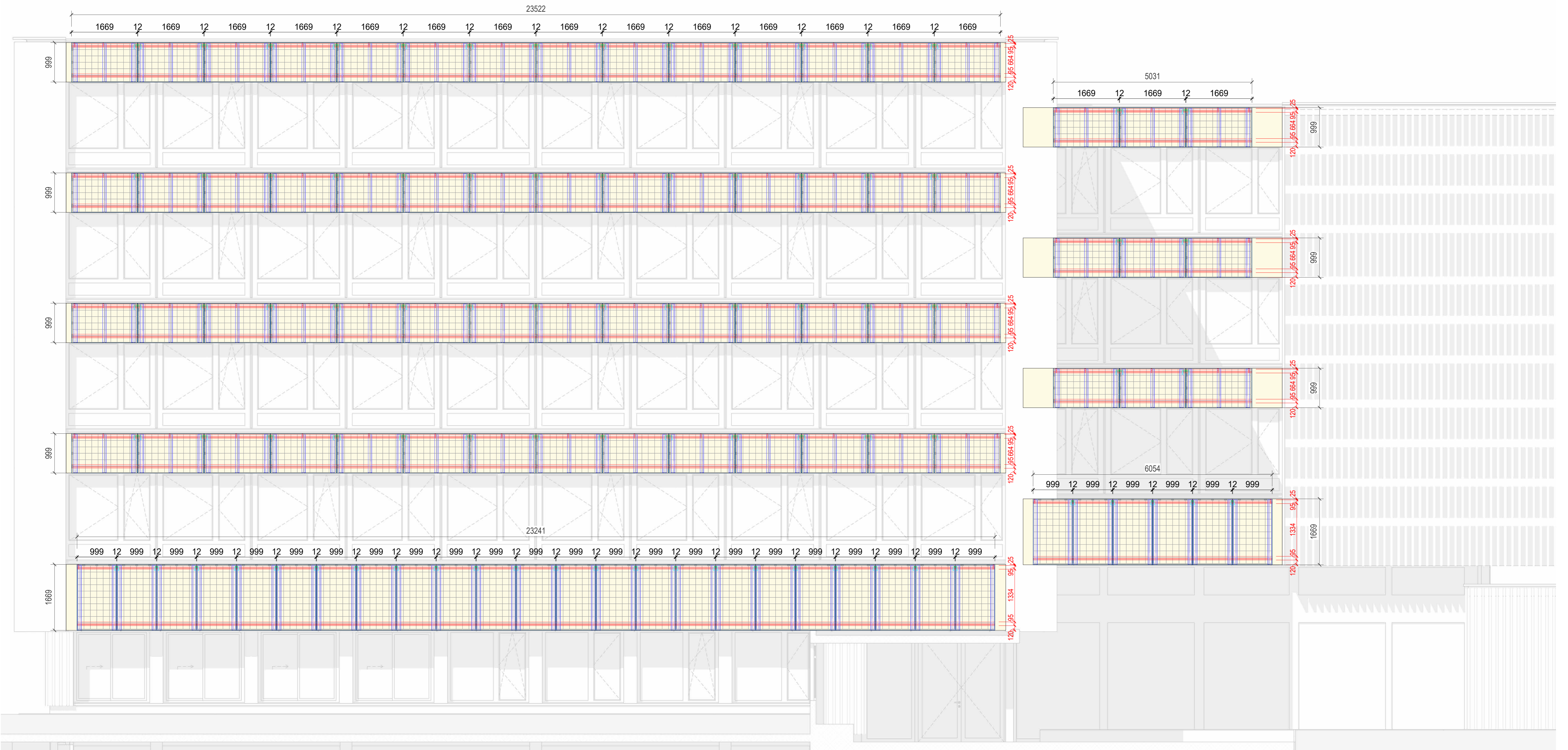
<b>Plan de validation - 22-0215 PVA École des cerisiers</b>			
Façade Classes Nord		A1	1:50
V3	CLIENT-NR: 70638	CLIENT-NAME: Eligreen SA	DATE: 24.04.2023
		GEZ: Jurastrasse	INDUSTRIESTRASSE 3 4543 Dalingen
		Tel: 062 919 90 90 Fax: 062 919 90 99	

MEGASOL EST TENUE DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DU DESSIN ET LES COTES DU PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DESSIN. EST NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. TOUTE REPRODUCTION, RÉMISE À DES TIERS OU À DES ENTREPRISES CONCURRENTELES EST INTERDITE.

Laminé  
 Profil Horizontal



Tolérances / Info dimensions  
 Dimensions du panneau +/- 4mm  
 Epaisseur du panneau +/- 1mm  
 Position des bords dans l'alignement de la dalle +/- 3mm  
 Toutes autres dimensions +/- 3mm  
 Les tolérances sont basées sur DIN EN 12543



Client: Eligreen SA  
 Adresse: Rue de Lancelot 1, 2023 Gorgier

Hypothèses de conception FAST 2 - UK  
**Cette information doit être vérifiée par le client!**  
 Contre-pression  $q(p0)$ : 0,9 kN/m<sup>2</sup>  
 Catégorie de terrain: III (Ortschaften, freies Feld)  
 Hauteur du bâtiment: 25 m  
 Coefficient de profil  $c_{red}$ : 1,25 (25m & catégorie de terrain III (Ortschaften, freies Feld))  
 Facteur de sécurité: 1,5  
 max. forces d'aspiration du vent (Zone limite avec facteur 0,9, selon le Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,9 x 1,25 x 1,5 = 1,5 kN/m<sup>2</sup>  
 force d'aspiration du vent (gamme Moyenne avec facteur 0,75, selon le tableau Tabbelle 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,75 x 1,25 x 1,5 = 1,3 kN/m<sup>2</sup>

Plan de validation - 22-0215 PVA École des cerisiers			
Façade Classes Ouest		A1	1:50
V3	CLIENT-NR: 70638	CLIENT-NOME: Eligreen SA	DATE: 24.04.2023 GEZ: JesseBatra
Validation client:		Megasol Energie AG Industriestrasse 3 4543 Dettligen Tel: 062 919 90 90 Fax: 062 919 90 99	

LE CLIENT AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS DU DESSIN ET LES COTES DU PANNEAU AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DESSIN? EST NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. TOUTE REPRODUCTION, RÉMISE À DES TIERS OU À DES ENTREPRISES CONCURRENTELES EST INTERDITE.

Laminé  
 Profil Horizontal

Tolérances / Info dimensions  
 Dimensions du panneau +/- 4mm  
 Epaisseur du panneau +/- 1mm  
 Position des bords sans aligner autour de la botte +/- 3mm  
 Toutes autres dimensions +/- 3mm  
 Les tolérances sont basées sur DIN EN 12543



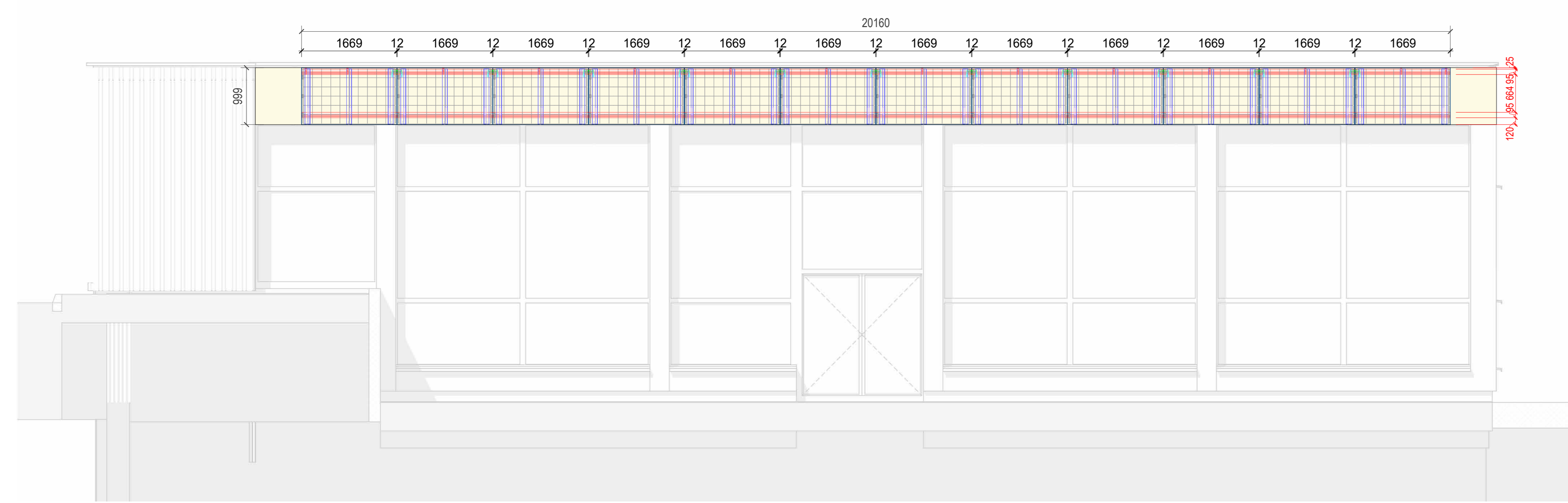
Client: Eligreen SA  
 Adresse: Rue de Lancelot 1, 2023 Gorgier

Hypothèses de conception FAST 2 - UK  
**Cette information doit être vérifiée par le client!**  
 Contre-pression  $q(p0)$ : 0,9 kN/m<sup>2</sup>  
 Catégorie de terrain: III (Ortschaften, freies Feld)  
 Hauteur du bâtiment: 25 m  
 Coefficient de profil  $c_{red}$ : 1,25 (25m & catégorie de terrain III (Ortschaften, freies Feld))  
 Facteur de sécurité: 1,5  
 max. forces d'aspiration du vent (Zone limite avec facteur 0,9, selon le Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,9 x 1,25 x 1,5 = 1,5 kN/m<sup>2</sup>  
 force d'aspiration du vent (gamme Moyenne avec facteur 0,75, selon le tableau Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,75 x 1,25 x 1,5 = 1,3 kN/m<sup>2</sup>

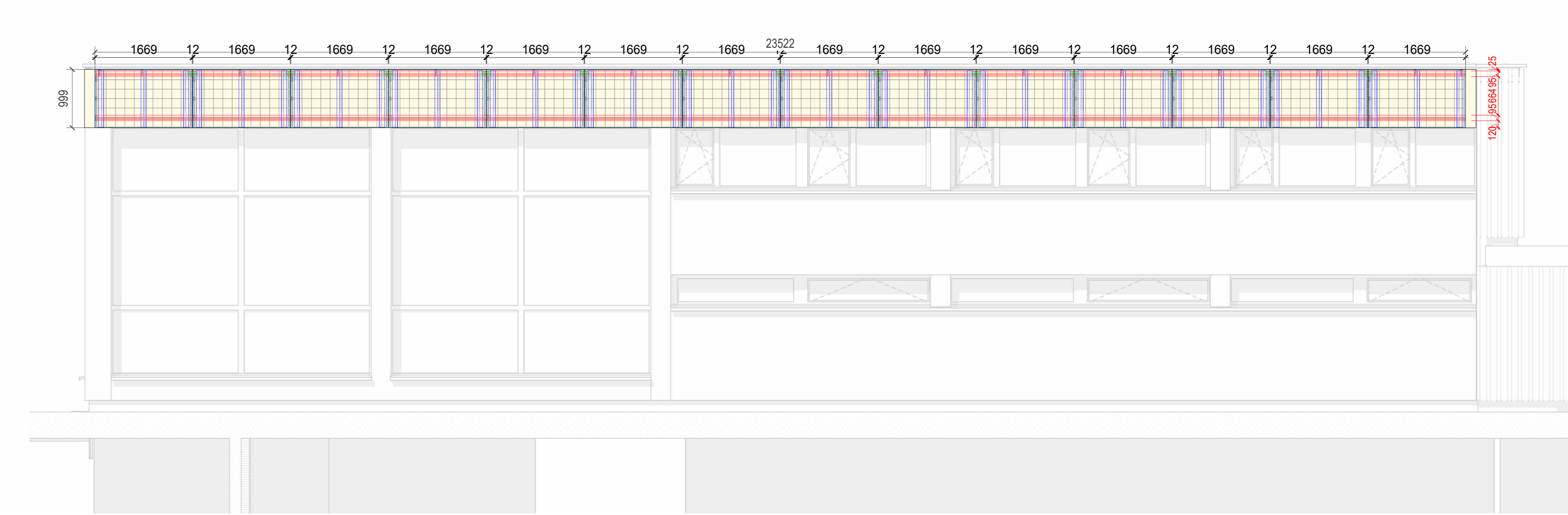
<b>Plan de validation - 22-0215 PVA École des cerisiers</b>			
Façade Classes Sud		A1	1:50
V3	CLIENT-NR: 70638	CLIENT-NOME: Eligreen SA	DATE: 24.04.2023
<small>LE CONSULTANT EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DU DESSIN ET LES COTES DU PLAN MANUELLE DÉBUT DES TRAVAUX. CE DESSIN EST NOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. TOUTE REPRODUCTION, REMISE À DES TIERS OU À DES ENTREPRISES CONCURRENTES EST INTERDITE.</small>		<p>Megasol Energie AG          Industriestrasse 3          4543 Dellingen          Tel: 062 919 90 90          Fax: 062 919 90 99</p>	

Laminé  
 Profil Horizontal

Validation client



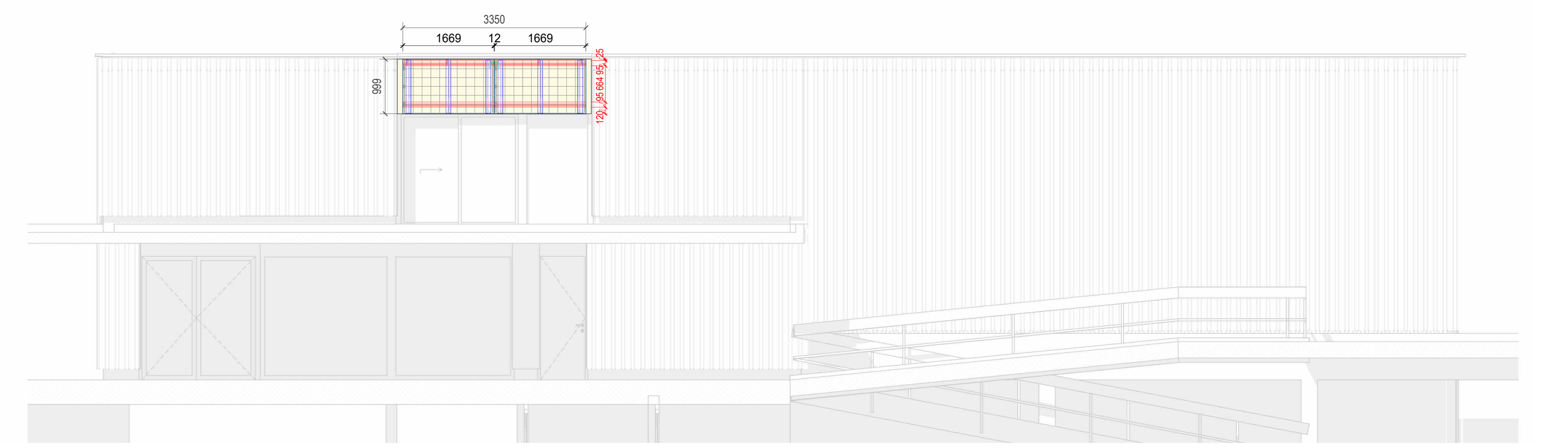
PISCINE - Façade Ouest



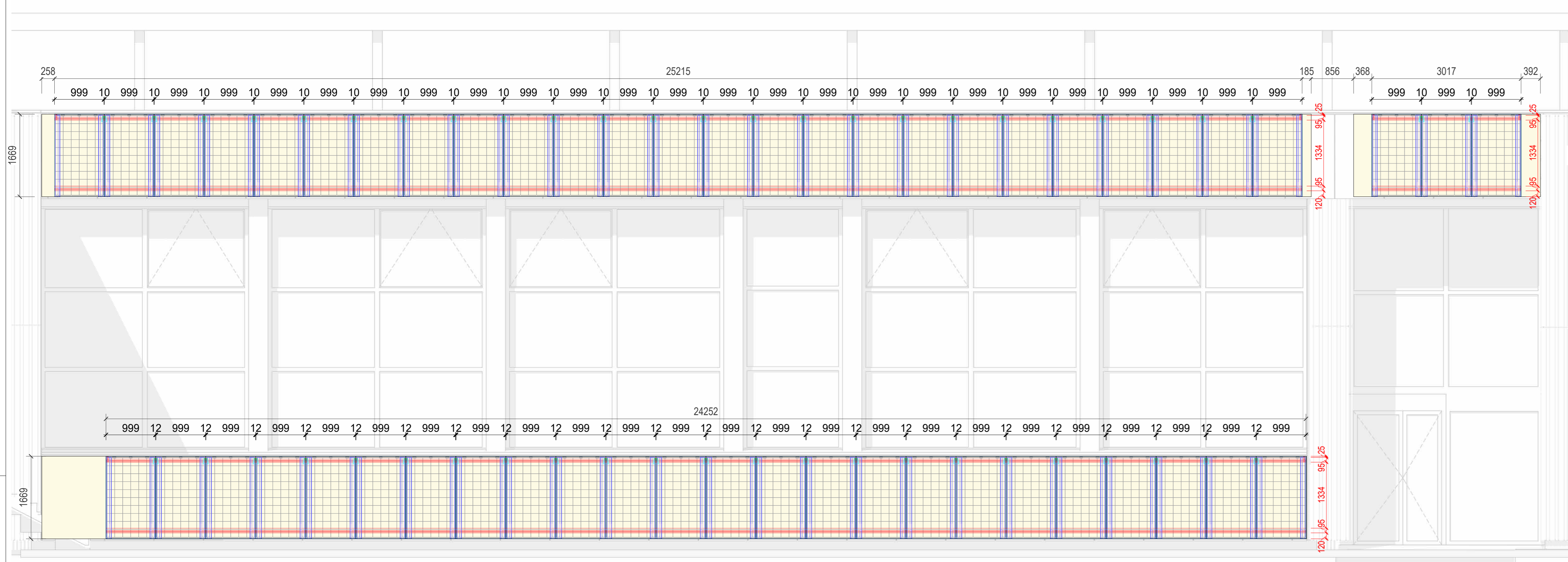
PISCINE - Façade Sud



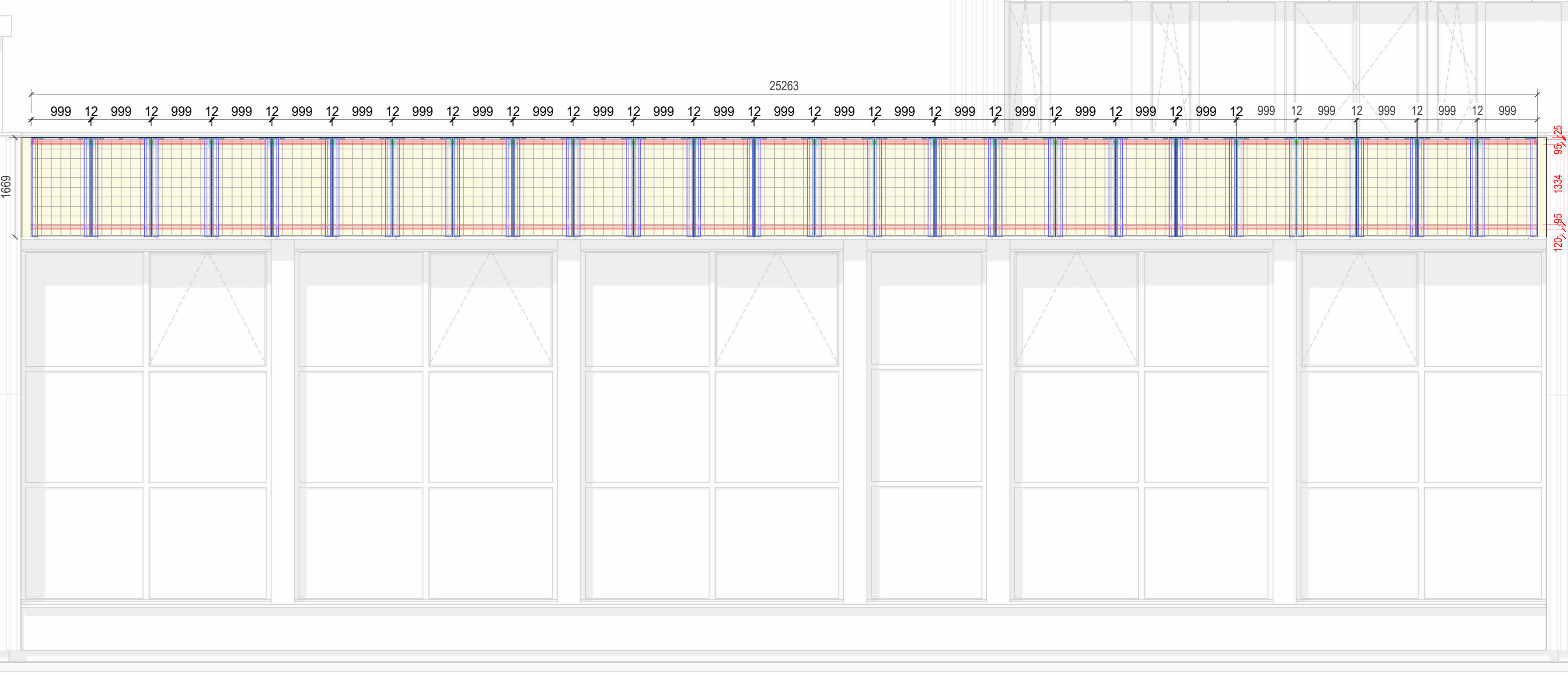
PISCINE - Façade Nord



PISCINE - Façade Est



GYM - Façade Sud



Client: Elgreen SA  
 Adresse: Rue de Lancetot 1, 2023 Gorgier  
 Hypothèses de conception FAST 2 - UK  
 Cette information doit être vérifiée par le client!  
 Centre-pression q<sub>020</sub>: 0,9 kN/m<sup>2</sup>  
 Catégorie de terrain: III (Ortschaften, freies Feld)  
 Hauteur du bâtiment: 25 m  
 Coefficient de profil (i<sub>red</sub>): 1,25 (25m & catégorie de terrain III (Ortschaften, freies Feld))  
 Facteur de sécurité: 1,5  
 max. forces d'aspiration du vent (Zone limite avec facteur 0,9, selon le Tableau 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,9 x 1,25 x 1,5 = 1,5 kN/m<sup>2</sup>  
 force d'aspiration du vent (gamme): Moyenne avec facteur 0,75, selon le tableau Tablelle 32, SIA261, 2020):  
 0,9 kN/m<sup>2</sup> x 0,75 x 1,25 x 1,5 = 1,3 kN/m<sup>2</sup>



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.- pour la réfection complète du collège de Montalchez

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Le collège de Montalchez a été bâti en 1870 pour abriter le hangar des pompes à incendie, un caveau, deux salles d'école ainsi qu'un appartement.

En 1996, les salles de classe, les deux logements ainsi que le bureau de l'administration ont été rénovés.

La réfection complète de ce bâtiment, ô combien important pour le village de Montalchez, s'inscrit pleinement dans la politique de rénovation que s'est fixée la commune.

### 2. Projet

---

Ce bâtiment est actuellement chauffé au mazout et le toit nécessite une isolation et un assainissement. L'annexe située contre le parking est couverte de plaques Eternit qui ont, déjà pour certaines, été remplacées à la hâte car elles n'étaient plus étanches. Les travaux prévus se basent sur un certificat énergétique (CECB Plus) réalisé en mars 2023 et sur l'expertise de la société Heitzmann SA, active notamment dans les chaudières à bois.

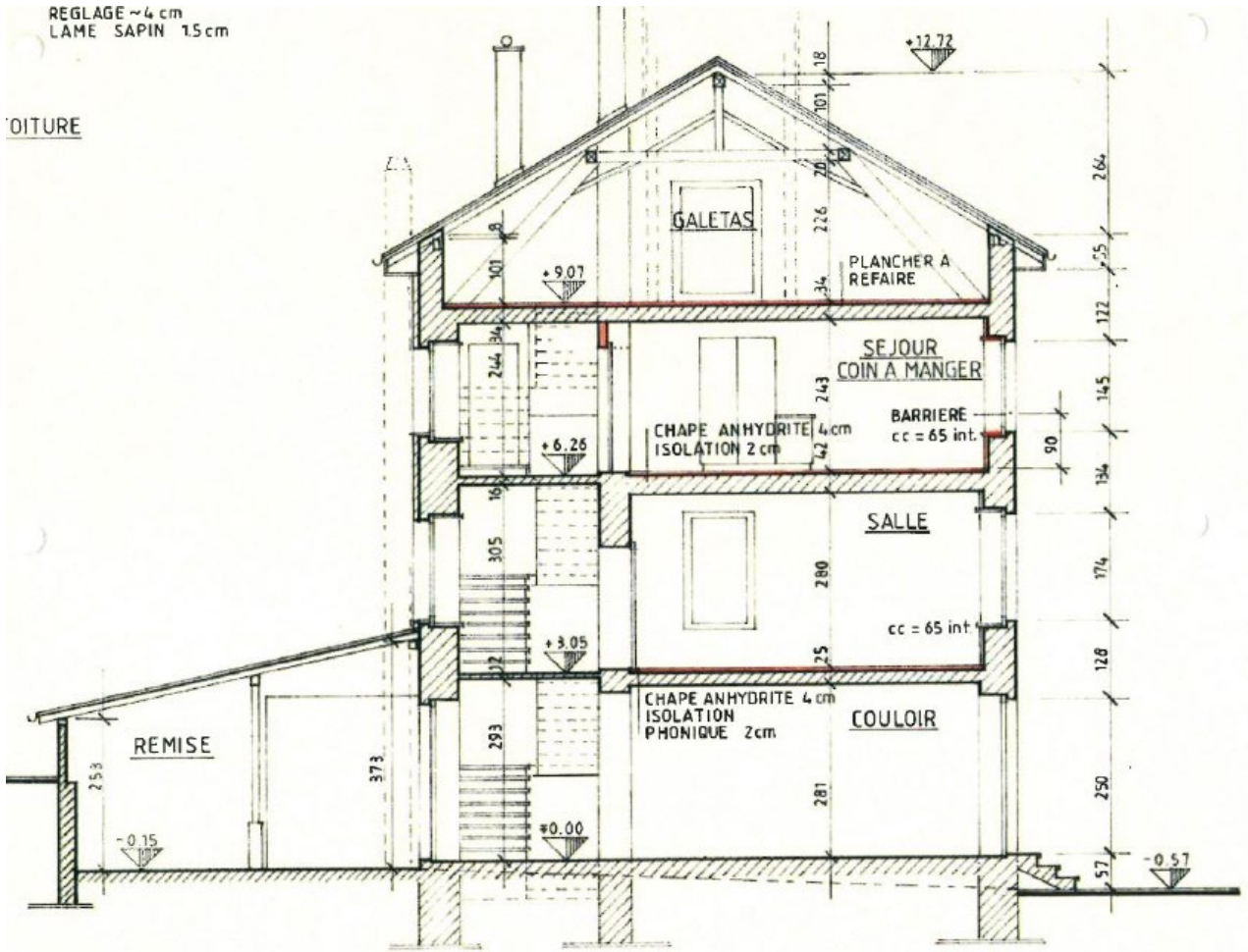
Les autres principaux travaux prévus sont les suivants :

- le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à plaquettes forestières, combustible qui parviendra des forêts communales, le dépôt sera installé dans l'ancien hangar des pompiers. Quant à la chaudière, celle-ci sera installée à l'emplacement des caves actuelles des locataires, ces dernières seront déplacées à l'emplacement actuel des citernes. Une pompe à chaleur serait, vu la taille du bâtiment et la non-possibilité d'isoler les façades, peu efficace ; raison pour laquelle nous avons privilégié un chauffage à plaquettes forestières ;
- la réalisation d'un puisard à radon sous le local chaudière. En effet, les mesures de radon effectuées montrent un « léger » dépassement des normes ;
- la réfection complète de la toiture, avec pose d'une isolation et de panneaux photovoltaïques intégrés. Des panneaux solaires sont également prévus sur la totalité de l'annexe (remise) ;
- la mise en place d'une borne de recharge communale pour les voitures électriques en lien avec la production photovoltaïque ;
- la réfection de la peinture du bâtiment. Avec, pour la face la plus exposée, le démontage de la façade ventilée, son isolation et une nouvelle réalisation. Ce bâtiment étant protégé, nous n'avons pas la possibilité de réaliser une isolation périphérique.

Des plans vous permettant de mieux appréhender la « grandeur du bâtiment » sont présentés à la page suivante.

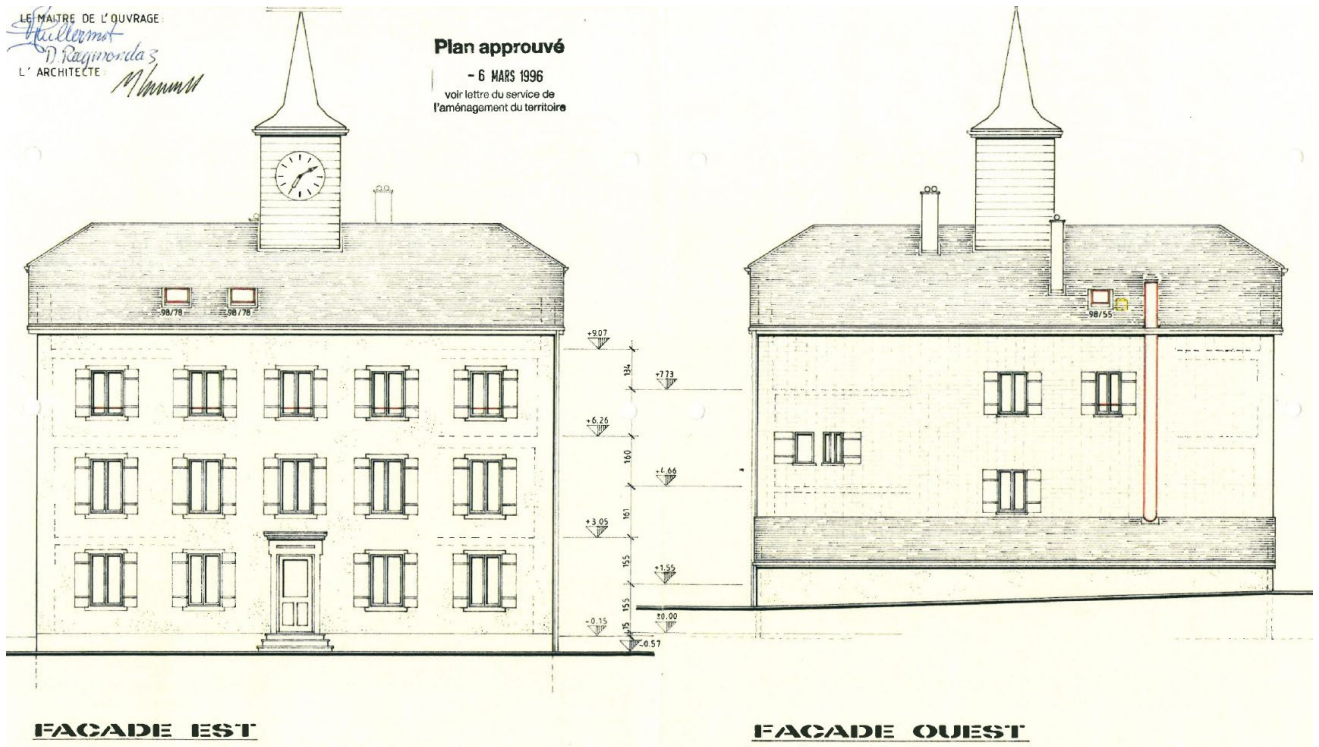
REGLAGE ~4 cm  
LAME SAPIN 15cm

TOITURE



LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE  
*Thierry...*  
D. RAIMONDAZ  
L'ARCHITECTE *M. M...*

**Plan approuvé**  
- 6 MARS 1996  
voir lettre du service de  
l'aménagement du territoire



### 3. Détails du crédit

---

Le montant principal concerne la toiture et son isolation. Les autres montants importants sont dévolus à l'installation du chauffage et aux « systèmes électriques » comprenant notamment les panneaux solaires photovoltaïques, le système pour alimenter la borne de recharge et la borne.

Le détail du crédit est spécifié dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Montants devisés TTC
Échafaudages	CHF 25'150.-
Toiture annexe (charpente/couverture)	CHF 44'500.-
Réfection toiture (couverture/ferblanterie)	CHF 95'350.-
Charpente / isolation	CHF 38'650.-
Travaux de maçonnerie	CHF 25'000.-
Remplacement stores	CHF 5'250.-
Démontage ancien canal de fumée	CHF 1'000.-
Construction canal de fumée	CHF 9'150.-
Peinture façade ventilée (isolation côté Ouest)	CHF 94'950.-
Installation de chauffage	CHF 79'250.-
Panneaux photovoltaïques, électricité, borne de recharge	CHF 50'750.-
Expertise, analyses amiante et plomb	CHF 1'000.-
Divers et imprévus (2%)	CHF 10'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 480'000.-</b>

Pour comparaison, le crédit pour la rénovation de l'ancien collège de Saint-Aubin-Sauges s'élevait à CHF 450'000.-. La nature des travaux est la même notamment pour la toiture et la peinture.

Dans le cas présent, nous changeons en sus le système de chauffage et nous « traitons » l'annexe ou remise.

Le montant en lien avec l'installation des panneaux solaires et la borne de recharge, soit CHF 50'750.-, sera entièrement prélevé sur le fonds de l'énergie. Par conséquent, le montant de l'investissement qui sera amorti porte sur CHF 429'250.-.

La valeur au bilan du bâtiment, au 31 décembre 2023, est de CHF 916'110.-.

Concernant les amortissements « ordinaires », ceux-ci s'élèvent, pour 2023, à CHF 19'272.-.

Avec les investissements consentis, l'amortissement supplémentaire s'élèvera à CHF 17'699.-.



#### 4. Conclusion

---

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 480'000.-.

Au sein du budget des investissements et validé par votre autorité, l'investissement prévu s'élevait à CHF 550'000.-. Avec cette demande de crédit, nous rentrons bien au sein de cette enveloppe.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 24 janvier 2024 avec un préavis favorable à l'unanimité. Celle-ci a souhaité en savoir davantage sur le choix du système de chauffage. Le soir en question, des éléments ont été apportés et confirmés par une analyse « rapide » de M. Th. Pittet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 480'000.-  
pour la réfection complète du collège de Montalchez**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 31 janvier 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** <sup>1</sup>Un crédit d'engagement de CHF 480'000.- est accordé au Conseil communal pour la transformation et la réfection complète du collège de Montalchez.

<sup>2</sup>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

**Art. 2 :** <sup>1</sup>La dépense sera portée aux comptes des investissements « 2170 Collèges » et amortie conformément à la loi au taux de 4.4%.

<sup>2</sup>Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires, d'un montant de CHF 50'750.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 19 février 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Donatella Vantaggio

La secrétaire,  
Maëlle Petitpierre



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour l'entretien annuel du « Sentier du Lac » ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de 0.1 EPT pour l'exploitation du sentier précité

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

Le « Sentier du Lac » est un sentier pédestre, intégré au réseau Suisse Rando, qui permet aux piétons de cheminer au bord du lac de Neuchâtel sur toute la rive neuchâteloise du lac. Ce rapport est basé sur le compte rendu des bureaux VBI et d'Urbaplan du 16 décembre 2020, ces derniers ayant été mandatés par le Service de l'aménagement du territoire du canton pour présenter leur analyse à la commission parlementaire le 8 décembre 2020. En janvier 2021, le Grand Conseil s'est ensuite positionné favorablement pour un crédit atteignant CHF 2'400'000.- afin de mener à bien l'optimisation du « Sentier du Lac ».

### 2. Objectif

L'objectif est de rapprocher ce sentier autant que possible du bord de la rive - en se basant sur le droit de passage inscrit dans la loi - tout en tenant compte des différentes contraintes locales (topographie, milieux naturels, intérêts privés). Dans sa configuration actuelle (2020), le « Sentier du Lac » est localisé proche des rives dans sa plus grande majorité. Cependant, par endroits, il s'éloigne fortement des rives ou ne présente pas une qualité optimale de parcours (longue une route, à l'arrière de maisons,...).



Fig. 1 : Contexte et secteur d'intervention (Extrait du Plan directeur des rives du lac - 2017) <sup>2</sup>

Les nouveaux tronçons proposés ci-dessus apportent donc une vraie plus-value, soit de continuité, soit de qualité paysagère par son rapprochement du lac, sans pour autant systématiquement modifier fondamentalement la situation actuelle. Le droit public accorde déjà un droit de passage aux piétons sur les biens-fonds privés au sens de la LPGE<sup>1</sup> mais les conditions de traversée sont parfois compliquées ou difficiles à identifier sur le terrain. De plus, il n'existe pas encore partout, en particulier dans quelques secteurs complexes et/ou présentant un fort degré de protection (milieux ou espèces cibles, particulièrement rares ou sensibles). La structure du « Sentier du Lac » est donc par endroits une simple formalisation de ce passage, par une meilleure accessibilité ou une signalétique standardisée, soucieuse du respect des riverain·e·s et des milieux naturels sensibles traversés (protection des milieux d'espèces cibles, revitalisation de cours d'eau ou périmètres de protection).

<sup>1</sup> Loi sur la Protection et la Gestion des Eaux

Le principe de continuité du parcours (sans rupture ou impasse) au tracé existant devrait être respecté, impliquant parfois de nouveaux ouvrages (escaliers, pontons sur pilotis, porte-à-faux ou passerelle).

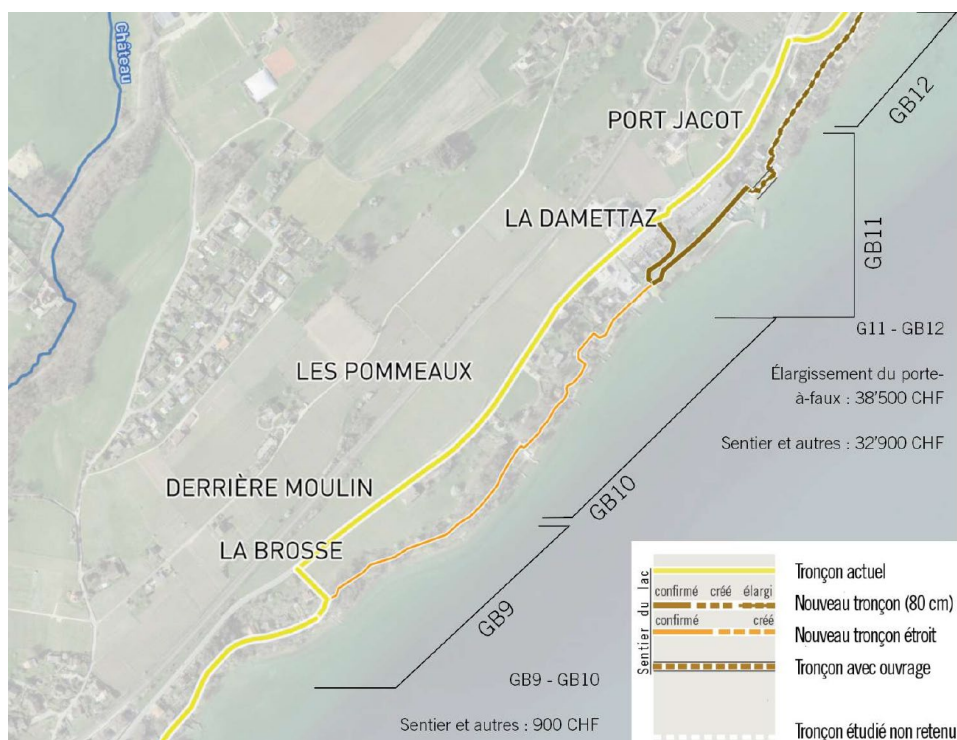
Pour rappel, le PDRives préconise la séparation des flux cyclables et piétons sur ces tronçons. Ce sentier est donc aménagé uniquement dans une vision de circulation pédestre. Sur les secteurs optimisés, un arrêté d'interdiction VTT sera pris.

### 3. Détails du tracé pour notre commune

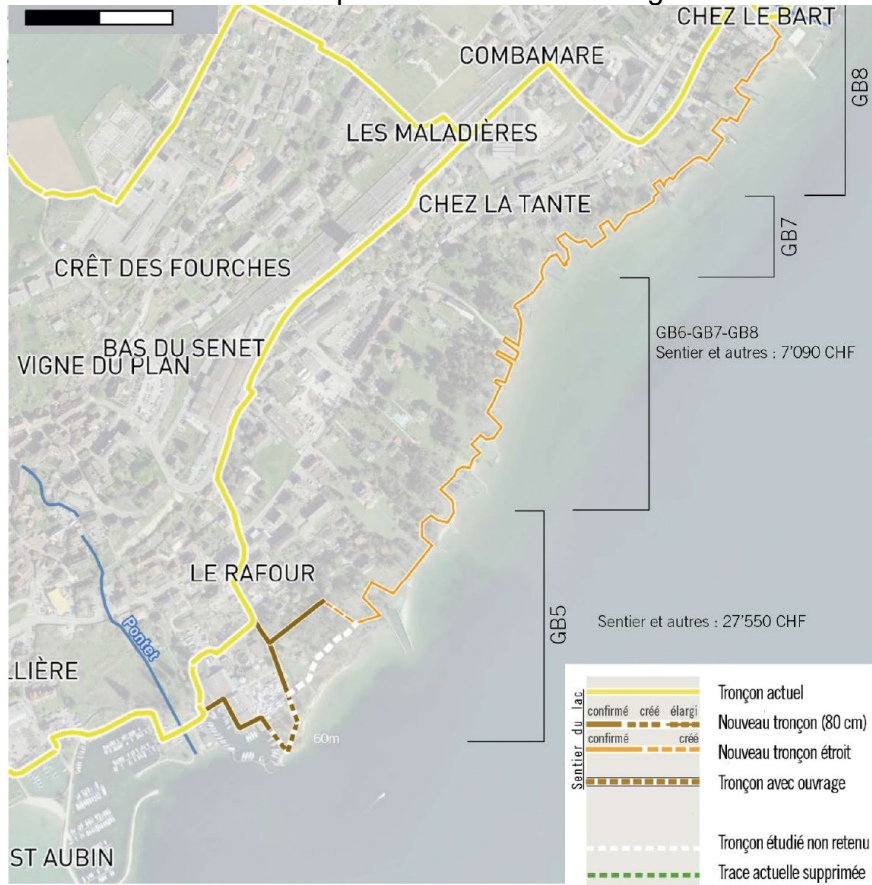
Notre commune est très impactée par le « Sentier du Lac » comme vous pouvez le constater sur la figure 1 de la page précédente. Le détail de ces secteurs est présenté au sein des trois plans suivants.

Pour chacun des « passages », il y a des fiches par secteur, ceux-ci sont divisés en 12 (GB1 à GB12).

De Port-Jacot à La Brosse



## De Chez-le-Bart à La Brosse / Rafour et port de Saint Aubin-Sauges



## De Tivoli à Vaumarcus



## 4. Incidences financières

---

Le canton, en validant l'enveloppe financière en janvier 2021, s'est ensuite attelé à la réalisation du sentier en commençant notamment par prendre contact avec les propriétaires privé·e·s directement concerné·e·s par l'application du libre passage sur les rives neuchâteloises.

Le but étant de présenter le projet avec les cheminements envisagés et introduire la convention liant le privé, l'État et la commune.

Au sein de cette convention, il est précisé que l'engagement de l'État est bien l'investissement en lien avec la réalisation du sentier ainsi que le balisage. Pour le privé, il s'engage à laisser le libre passage sur le « Sentier du Lac », son balisage, et renonce à toute indemnité.

Pour la commune, l'entretien, la surveillance et la sécurité du sentier lui incombent. L'entretien consiste en :

- un contrôle général annuel ;
- un entretien des mesures d'aménagement en lien avec le sentier (chemin en chaille) ;
- un nettoyage annuel planifié du chemin et en cas de besoin particulier signalé par les propriétaires ;
- un élagage ou une taille des arbres aux abords de chemin si nécessaire.

De plus, la commune doit s'engager à interdire l'accès au « Sentier du Lac » aux vélos (cycles et VTT) et à faire tenir en laisse les chiens dans les limites de ses compétences. Pour ce dernier point, l'arrêté, de compétence de l'exécutif, a déjà été pris.

Jusqu'à présent et comme présenté par oral par l'exécutif, nous avons refusé de signer ces conventions sans un accord de principe du Conseil général ; accord de principe qui doit être pris en connaissance de cause.

Pour les entretiens lourds, en lien avec les réfections, nous avons estimé un montant d'environ CHF 50'000.- par année ; calcul basé sur le montant investi par le canton sur la partie du tracé de La Grande Béroche, soit CHF 1'104'810.- et un amortissement sur 20 ans. Ces montants feraient partie du « fonctionnement », par conséquent, une ligne budgétaire devrait être créée avec la mention « Entretien du Sentier du Lac ». Celle-ci pourrait être instituée lors de la séance du budget 2025 en décembre 2024.

Pour l'entretien « technique », le Service technique a estimé, une fois le « Sentier du Lac » complètement réalisé, qu'un 0.1 EPT serait nécessaire.

Nous avons donc considéré un montant total atteignant CHF 60'000.- par année pour les entretiens techniques et lourds dudit sentier une fois celui-ci mis en exploitation.

## 5. Autres considérations

---

Afin de mieux contextualiser ce sentier, voici quelques considérations supplémentaires :

- il y a actuellement 67 km de sentiers pédestres dans la commune de La Grande Béroche ;
- le projet d'optimisation du « Sentier du Lac » couvre environ 5 km, soit 7% d'augmentation pour la commune (dont environ 1 km passera sur des trottoirs et des routes secondaires) ;
- selon le Plan Directeur des Chemins, 1,3 km du « Sentier du Lac » actuel sera débalisé à terme ;
- si l'on soustrait ces deux planifications et les trottoirs/routes, environ 2,7 km de nouveaux sentiers seront à entretenir par la commune, soit 4% d'augmentation ;
- les coûts de la commune peuvent être réduits grâce à l'appui de Neuchâtel Rando qui offre des prestations d'entretien, telles que l'élagage, coupes d'arbustes, etc. ;
- il existe une subvention cantonale pour l'entretien des chemins pédestres (utilisée en principe pour l'entretien des ouvrages) selon l'art. 19 de la LI-LCPR<sup>2</sup> ;
- les coûts d'entretien pour les premières années seront probablement plus faibles. Il y aura un peu plus à faire après quelques années, quand les chemins se seront érodés et éventuellement les ouvrages légèrement abimés.

---

<sup>2</sup> Loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre

Le « Sentier du Lac » est un élément marquant de notre commune et, à maintes reprises, nous entendons dire « nous ne pouvons pas passer partout » ou « vous devez respecter le libre passage inscrit au sein de la loi », etc. Nous y avons toutes et tous une fois été confronté·e·s soit directement en essayant d'emprunter ledit sentier ou indirectement en étant confronté aux habitant·e·s de notre commune.

Nous avons maintenant l'opportunité de participer (et surtout d'entretenir) à l'établissement concret de ce « Sentier du Lac » que la population de la commune et du canton attend.

Ce sentier, une fois terminé, participera inévitablement au tourisme « mesuré » que nous souhaitons mettre en place pour notre commune.

## **6. Conclusion**

---

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'accepter deux nouvelles dépenses qui seront portées en charges du compte de résultats et inscrites de manière pérenne au budget de fonctionnement à partir de l'exercice comptable 2025.

Le Conseil communal se positionne en faveur de ce « Sentier du Lac » et donc des incidences financières et en matière de personnel pour les raisons évoquées au sein de ce rapport. Ce rapport sera présenté à la commission financière le 7 février 2024. La commission donnera son préavis lors de la séance du Conseil général du 19 février.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                              Tom Egger







## Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2021-2024

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Une législature raccourcie

---

Suite à la crise sanitaire, les dernières élections communales ont été déplacées du printemps à la fin de l'année, pour se tenir finalement le 25 octobre 2020. La législature a donc été raccourcie de plusieurs mois en débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se terminer le 30 juin 2024.

### 2. Programme de législature

---

Dès le début de la législature, nous avons entrepris de recenser les projets à mener ou à poursuivre, en réfléchissant aux attentes et besoins de la population.

Nous avons identifié et défini cinq axes prioritaires transversaux accompagnés d'objectifs réalistes à atteindre selon différentes échéances.

- **Rassembler**, pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitant·e·s des villages à la nouvelle commune.
- **Dynamiser**, pour encourager l'engagement de la jeunesse et soutenir ses initiatives. Favoriser l'engagement des nouvelles générations dans la vie associative publique et proposer un avenir réjouissant.
- **Positionner**, en affirmant les intérêts de notre commune au-delà de son territoire et renforcer et développer ses relations.
- **Rayonner**, en développant l'attractivité de la commune pour ses habitant·e·s, ses entreprises et ses visiteurs.
- **Développer durablement**, pour réaliser des projets dans le respect des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Ce programme a été présenté à votre autorité le 27 septembre 2021. Il proposait également de poursuivre un certain nombre de projets déjà entamés.

### 3. Bilan de législature

---

Dans cet esprit, à quelques mois de la fin de la législature 2021-2024, nous avons souhaité vous présenter le bilan actuel comportant les dossiers importants traités, les projets réalisés et les manifestations organisées durant ces trois années écoulées.

Comme le mentionnait ce programme de législature « Ensemble nous sommes plus forts », c'est dans cet état d'esprit, et avec le concours des commissions législatives, des associations et sociétés locales, de nos partenaires et des autres acteurs communaux ainsi que de la population, que nous pouvons vous présenter un bilan très satisfaisant de nos différentes actions.

Nous vous proposons de prendre connaissance de ce bilan, par ordre alphabétique des dicastères, un code couleur représentant à chaque fois l'axe principal suivi.

## 4. Conclusion

---

Ce bilan a permis à notre Conseil d'évaluer le chemin parcouru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023. Il tient compte des projets entamés et qui se poursuivront durant la législature 2024-2028 avec les nouvelles autorités à élire.

Nous tenons enfin à remercier le Conseil général pour sa confiance et le travail accompli ensemble durant cette législature 2021-2024.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Thierry Pittet